

STATION DE TRAITEMENT BIOLOGIQUE DES EAUX USEES

Centre d'Activités Economiques

Z.I de Franchepré

54240 JOEUF

☑: contact@orne-aval.fr

☎: 03-87-73-33-33



RAPPORT ANNUEL

DES PRIX ET DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'EAU POTABLE

2021

SOMMAIRE

RE	EGLEMENTATION RPQS	3
PE	ERIMETRE SYNDICAL	3
	RESENTATION COMITE	
LE	ES COMPETENCES	5
OI	RGANIGRAMME	6
SE	ERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	7
LE	ES INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCES	8
	ATRIMOINE ASSAINISSEMENT	
P <i>F</i>	AI KIIVIOINE ASSAINISSEIVIENT	土土
Α.	Reseau	11
в.		
c.	STATION D'EPURATION	
ΒI	ILAN STATION EPURATION	14
٠.		
Α.		
В.	RESULTAT ENTREE DE STATION	15
c.		
D.		
Ε.		
F.	BOUES	22
G.	CONSOMMATION ELECTRIQUE	23
IN	ITERVENTION REALISEES	24
Α.	Passages camera	24
	ENTRETIEN OUVRAGES ET RESEAUX	
	INTERVENTIONS RESEAU	
	GUICHET UNIQUE	
	Dossiers d'instructions urbanisme	
F.	LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	27
G.	LE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT	28
GI	ESTION USAGERS	29
Α.	POPULATION	29
	ABONNE	
	VOLUME FACTURE	
l F	FS FINANCES	32

SE	ERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	36
CO	ONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE ASSAINISSEMENT :	37
	ES INDICATEURS TECHNIQUES	
	ES FINANCES	
C	ONTRIBUTION EAUX PLUVIALES	44
SE	ERVICE EAU POTABLE	44
	RANSFERT DES COMPETENCES AU SYNDICAT ORNE AVAL	
	ES DELEGUES DES COLLECTIVITES ADHERENTES	
	ES INDICATEURS TECHNIQUES	
PA	ATRIMOINE EAU POTABLE	48
Α.	Reseau	48
В.	OUVRAGES	
IN	ITERVENTIONS REALISEES	50
Α.	RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS	50
В.		
c.	Interventions reseau	
D.		
Ε.	NETTOYAGE DES OUVRAGES	54
ВІ	ILAN DE L'ACTIVITE	55
LF	ES FINANCES	67
Δι	NNFXFS	71

REGLEMENTATION RPQS

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable et d'assainissement.

Le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) est un document produit tous les ans permettant de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il en est de même pour le service de l'assainissement. Ce rapport est **présenté au plus tard dans les neuf mois** qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

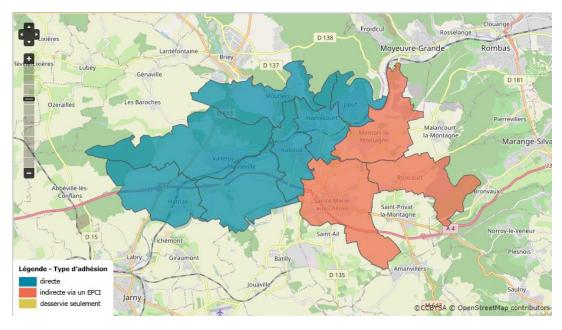
Le conseil municipal de chaque commune adhérente à un établissement public de coopération intercommunale, est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Le maire le présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

PERIMETRE SYNDICAL

Le syndicat Orne Aval regroupe les 10 communes suivantes : Auboué, Hatrize, Homécourt, Joeuf, Moineville, Moutiers et Valleroy, situées dans le département de Meurthe et Moselle (54) ainsi que les communes de Montois-La-Montagne, Roncourt et Sainte-Marie-Aux-Chênes (SMAC) situées en Moselle (57).

Les 10 communes d'ORNE AVAL représentent environ 29 000 habitants :



Carte: Périmètre syndical 54-57

PRESENTATION COMITE

Le comité est soumis, pour l'essentiel, aux mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux.

Il règle, par ses délibérations, les affaires qui sont de sa compétence en application du principe de spécialité, et ceci en respectant les lois et règlements relatifs au contrôle administratif et financier des communes.

Il vote, notamment, le budget, le compte administratif, les délégations de gestion d'un service public, et peut déléguer à son président et à son bureau certains actes d'administration courante, à l'exclusion des attributions qui lui sont expressément réservées par l'article L.5211-10 :

COMMUNE	NOM DES DELEGUES	FONCTION
AUBOUE	CHECHETTO Michel ZAMPETTI Raymond	Délégué et 4 ^{ème} vice-président Délégué
HATRIZE	VACCAI Philippe CHARPENTIER Thierry	Délégué Délégué
HOMECOURT	VIDILI Yves ASSAOUI Alain BENALOUACHE Farid	Délégué Eau Délégué Délégué
JOEUF	BALAIAN Sonia GERARD Lionel OREILLARD Nadine	Délégué Président syndicat Délégué Eau et 2 ^{ème} vice-présidente
MOINEVILLE	HUMBERT Jean JAMAIN Arlette ANTCZAK Alain	Délégué Eau et 5 ^{ème} vice-président Délégué Délégué
MONTOIS-LA-MONTAGNE	NUCCI Kevin TRIPODI Dominique	Délégué et président régie Délégué
MOUTIERS	BASTIEN Daniel JACQUES Christian SANTORO Robert	Délégué Eau Vice-président Délégué Eau et 7 ^{ème} vice-président
RONCOURT	MACEDO Patrick DI EGIDIO-DI MARTINO	3 ^{ème} Vice-président Délégué
STE MARIE AUX CHÊNES	CAMPAGNOLO Jean-Louis HAJDRYCH Norbert	1 ^{er} Vice-président Délégué
VALLEROY	PEGURRI Hervé MUSIOL Jean-Pierre LAMORLETTE Christian	Vice-président Délégué et 6 ^{ème} vice-président Délégué Eau

Le syndicat est administré par un comité composé de représentants des membres élus à raison de deux délégués par commune membre pour la compétence obligatoire (assainissement). Tout membre qui délègue au syndicat à titre optionnel la distribution ou la production d'eau potable désigne un délégué supplémentaire.

LES COMPETENCES

Les compétences obligatoires des communes :

Le syndicat exerce les compétences d'assainissement collectif, non collectif et eaux pluviales sur le territoire de ses membres et les compétences corrélatives à cette compétence obligatoire.

La compétence optionnelle des communes :

Le syndicat exerce pour les communes qui lui ont transféré, en application de l'article 7 des statuts, la ou les compétences optionnelles suivantes :

- L'étude, la création, la réalisation, l'exploitation et la gestion par tous les moyens du service public de distribution d'eau potable
- Les communes qui ont opté pour le transfert de la compétence de distribution d'eau potable peuvent opter, également, le cas échéant, pour le transfert de la compétence « production eau potable ».

Nom adhérent 🍐	Type d'adhérent ♦	Missions		Département(s) 💠	Secteur 🛊
Auboué	Commune	©	①	MEURTHE-ET-MOSELLE (54)	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ORNE - MOSELLE	EPCI	©	O	MOSELLE (57)	Montois la M, Roncourt, Ste Marie aux Ch (57)
Hatrize	Commune	©	①	MEURTHE-ET-MOSELLE (54)	
Homécourt	Commune	(1)	①	MEURTHE-ET-MOSELLE (54)	
Joeuf	Commune	(1)	①	MEURTHE-ET-MOSELLE (54)	
Moineville	Commune	(1)	①	MEURTHE-ET-MOSELLE (54)	
Moutiers	Commune	(1)	①	MEURTHE-ET-MOSELLE (54)	
Valleroy	Commune	1	①	MEURTHE-ET-MOSELLE (54)	



Service eau potable

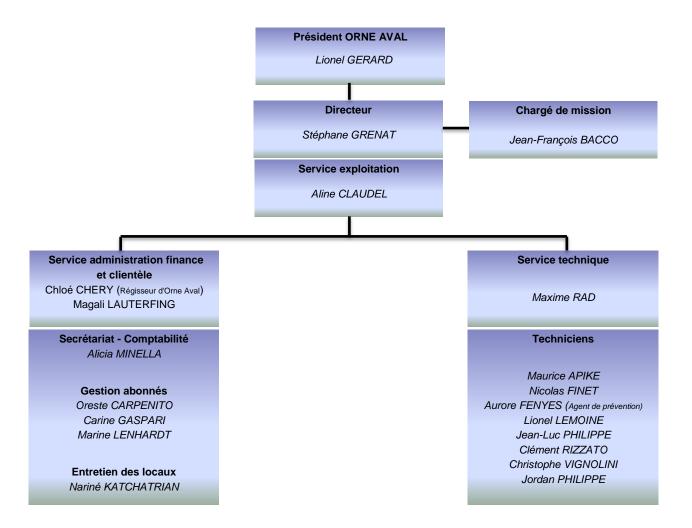


Service assainissement



Service assainissement non collectif

ORGANIGRAMME



- 7 femmes
- 11 hommes

Le personnel du syndicat est composé de 19 agents soit 18,21 équivalent temps plein.

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

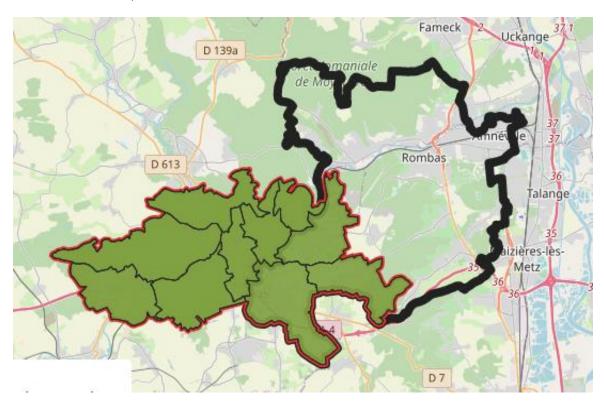
Le service public de l'assainissement a pour mission de collecter et de traiter les eaux usées et les eaux pluviales avant leur retour au milieu naturel. Il est également en charge des relations avec le consommateur : informations, gestion des demandes, facturation... Le service « assainissement » comprend la collecte, le transport et le traitement des eaux usées ainsi que l'élimination ou la valorisation des boues produites lors des traitements.

Les 10 communes adhérentes ont confié au syndicat Orne Aval l'exploitation en régie du service d'assainissement.

Les eaux usées sont collectées et transportées par le réseau public de collecte et sont acheminées via les ouvrages de pompage jusqu'à la station d'épuration du Syndicat Orne Aval située sur le ban communal de Moyeuvre-Grande. Une fois traitées, ces eaux sont restituées au milieu récepteur naturel : L'Orne.

Compétences liées au service :

- Collecte
- > Transport
- Dépollution



Carte : Compétence et service en assainissement collectif

LES INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCES

Ces indicateurs sont fournis (<u>décret n°2007-675 du 2 mai 2007</u>) chaque année et permettent d'apprécier les performances du service d'assainissement sur les éléments clés que constituent :

- ✓ La continuité du service
- ✓ L'état du patrimoine,
- ✓ La gestion des installations,
- ✓ La satisfaction des usagers,
- ✓ L'accès au réseau.

Indicateur descriptif	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	L'estimation du nombre d'habitants desservis provient de la population légale 2020 établie par l'institut INSEE
		28 761 habitants	
Indicateur descriptif	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluent d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nombre d'arrêtés en vigueur. La réglementation différencie les industriels rejetant des eaux usées non domestiques qui sont soumis à autorisation et les industriels rejetant des eaux usées assimilées à des eaux domestiques
Indicateur descriptif	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	TMS = tonne de matière sèche
		411 TMS	
Indicateur de performance	D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	Prix au 1 ^{er} janvier 2022, toutes redevances et taxes comprises
		2,14 € TTC	
Indicateur de performance	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Plus de 300 fosses septiques connues sur notre territoire
		97,87 %	
Indicateur de performance	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Reflète le niveau de connaissance de notre patrimoine et de nos réseaux à travers le descriptif détaillé des ouvrages et des réseaux

		70 points / 120 pts	
Indicateur de performance	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Conformité vis-à-vis de la réglementation européenne et locale, chiffre de la DDT57
		100 %	
Indicateur de performance	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin modifié par le décret du 2 mai 2006	Conformité vis-à-vis de la réglementation européenne et locale, chiffre de la DDT57
		100 %	
Indicateur de performance	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin modifié par le décret du 2 mai 2006	Conformité vis-à-vis de la réglementation européenne et locale, chiffre de la DDT57
		100 %	
Indicateur de performance	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	
Indicateur de	P207.0	Montant des abandons de	
performance	P207.0	créances ou des versements à un fond de solidarité	
Indicateur de	P251.1	Taux de débordement des	Nombre de demandes d'indemnisation
performance	1231.1	effluents dans les locaux des usagers	par des tiers ayant subi des dégâts dans leur habitation résultant d'un disfonctionnement du service public
		0,035 / 1000	
Indicateur de performance	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	9 points noirs sont recensés sur notre réseau faisant l'objet de plus d'un curage par an
		3,8/ 100 km	
Indicateur de performance	P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors

			branchements
		0,31	
Indicateur de performance	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Conformité vis-à-vis de la réglementation européenne et locale, nombre bilan conforme / bilan non conforme * 100
		100%	
Indicateur de performance	P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance du rejet au milieu naturel par les réseaux d'assainissement
		20	
Indicateur de performance	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité 2044	Durée théorique pour rembourser la totalité de la dette de la collectivité
Indicateur de performance	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	
		5,06 %	
Indicateur de performance	P258.1	Taux de réclamations	Reflète la qualité du service rendu aux abonnés via les réclamations écrites faites de quelques natures que ce soit sur le service hormis sur le tarif du prix
		NS	

NC : Non communiqué

NS: non significatif

PATRIMOINE ASSAINISSEMENT

a. Réseau

L'essentiel du réseau est de type unitaire (seuls quelques quartiers et lotissements ont un réseau de type séparatif). Composition du réseau par type:

- √ 32,26 km d'eaux pluviales
- √ 11,86 km d'eaux usées
- ✓ 203,94 km unitaire (78 %)
- ✓ 13,46 km de refoulement

Le réseau totalise une longueur d'environ 262 km, comporte 30 ouvrages d'assainissement (postes de relevage-refoulement et bassins de retenue de pollution).

Les installations de pompage sont équipées d'un système de télésurveillance, permettant de signaler les anomalies de fonctionnement de manière instantanée à l'équipe de permanence. Cet équipement permet également l'enregistrement du fonctionnement (historique) et signale les intrusions.

Linéaire réseau* par commune : * hors branchement :

COMMUNE	RESEAU UNITAIRE	EAUX PLUVIALES	EAUX USEES	REFOULEMENT	TOTAL en ml
AUBOUE	20 034	2791	518	2241	29584
HATRIZE	5059	865	0	1417	7341
HOMECOURT	40905	7291	2396	1655	52247
JOEUF	48804	3663	104	1546	54117
MOINEVILLE	8534	1359	433	2670	12996
MONTOIS LA MONTAGNE	14010	6375	4713	834	25932
MOUTIERS	13851	571	0	193	14615
RONCOURT	6825	2310	404	185	9724
SMAC	22872	5813	3291	1136	33112
VALLEROY	19043	1218	0	1578	21839
TOTAL	203937	32256	11859	13455	261507

b. Ouvrages

Communes	Installations	Volume bassins retenue de pollution	Dessableurs	Déversoirs d'orage
AUBOUE	Rue du Lavoir PR Auboué		1	16
HATRIZE	Rue des Quintières BRP Hatrize	125 m ³		8
HOMECOURT	Rue de le Prairie Rue de la République Brasserie Universelle	140 m ³	3	18
JOEUF	Rue Clémenceau Rue Gargan Rue de Ravenne Sainte-Anne Sous les Roches	5000 m ³ - 800 m ³		7
MOINEVILLE	Rue du Moulin Serry Beaumont BRP Moineville	150 m ³		6
MONTOIS LA MONTAGNE	PR2 PR3 PR4 BRP Montois	280 m ³ - 160 m ³		7
MOUTIERS	Rue d'Angleterre Les Clairières BRP Moutiers PR Mairie	160 m ³	1	9
RONCOURT	Impasse Saint Georges BRP Roncourt	120 m ³		1
SMAC	Grimonaux Cuny Cora	660 m ³		20
VALLEROY	Route de Briey Rue de Lorraine	400 m ³ 210 m ³		8
TOTAL		8205 m ³	5	100

Les différents ouvrages du réseau :

- ✓ 31 installations de pompage
- ✓ 12 bassins de retenue de pollution
- √ 5 dessableurs
- √ 100 déversoirs d'Orage

c. Station d'épuration

Le syndicat Orne Aval exploite une station d'épuration située sur le ban communal de Moyeuvre-Grande (57). Cette station a été mise en service en octobre 2005 d'une capacité de 34 000 Equivalent-habitants par temps sec. Cet ouvrage prend en charge les eaux usées urbaines et traite la pollution carbonée, azotée ainsi que le phosphore, afin de respecter les normes européennes de rejets en vigueur. Le milieu récepteur des eaux préalablement traitées est : l'Orne.

Trois filières de traitement sont présentes sur le site :

- ✓ La filière eau
- ✓ La filière boue
- ✓ La filière désodorisation

Taille de l'ouvrage : 34 000 Eq/Hab (temps sec), 51 000 Eq/Hab (temps de pluie)

NB : capacité définie par l'arrêté préfectoral d'autorisation

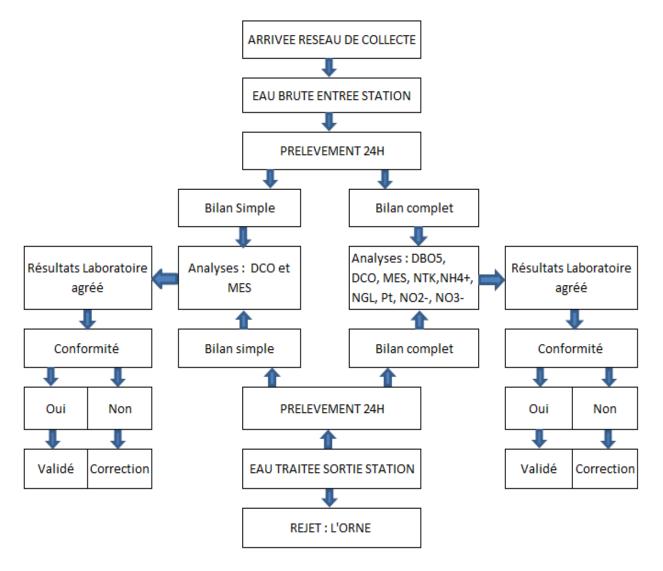
FLUX DE POLLUTION					
Paramètres	Flux temps sec kg/j	Flux temps pluie kg/j			
DCO	4420	6630			
DBO5	2040	3060			
MES	2380	4760			
NTK	510	612			
Pt	136	163			
	DEBITS ENTRANTS				
Débits	Flux temps sec	Flux temps pluie			
Débit journalier m³/j	10200	20400			
Débit de pointe m ^{3/} h	425	850			

BILAN STATION EPURATION

a. Autosurveillance

C'est l'ensemble des résultats des analyses et des bilans 24 h. Ils sont effectués à partir des échantillons moyens 24 heures en entrée et sortie de station.

Schéma fonctionnel:



Des analyses sur la station d'épuration sont également effectuées en entrée et en sortie de station par des micro-méthodes et des méthodes de terrain (DCO, MES, NO₃, PO₄³ NH₄, O2 dissous, pH, taux de boues, indice de Secchi) qui permettent le pilotage de la station.

NB : Le planning des analyses de la station est obligatoirement transmis à la police de l'eau et l'agence de l'eau, pour validation.

b. Résultat entrée de station

Ci-dessous l'évolution des volumes entrant à la station d'épuration :

Evolution du volume annuel en entrée de station (A3) en m3



Le volume moyen entrant est de 5305 m3/j soit environ 52 % de la capacité réglementaire de 10200 m3/j par temps sec.

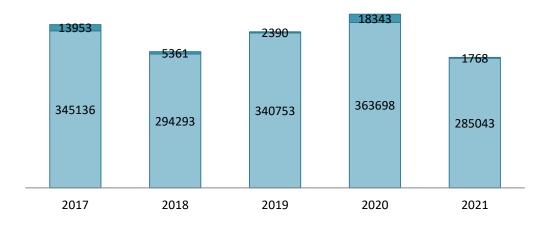
Charge hydraulique:

- ✓ Volume d'eau brute : 1 951 342 m3 soit 162612 m3/mois (avec 10 200 m3 tps sec)
- ✓ Taux remplissage mensuel moyen : 52 %
- ✓ Taux remplissage maximum : 72 %
- ✓ Taux remplissage en pointe : 109 %



Evolution de la charge entrante totale anuelle en DBO5

■ DBO5 en Kg/an ■ A7



NB : A7 = apport extérieur (matière de vidange)

Charge organique:

- ✓ Taux de charge en DBO5, moyen mensuel : 41,1 % (avec 2040 kg/j tps sec)
- ✓ Taux de charge en DBO5, maximum mensuel : 61 %
- ✓ Taux de charge en pointe en DBO5 : 108% soit 36 567 EH

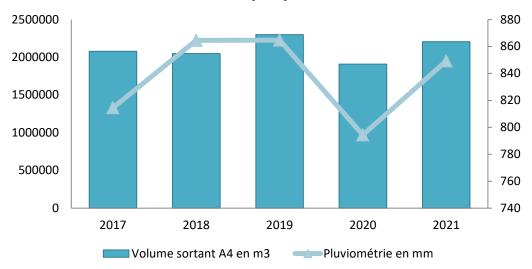


Travaux Clarificateur : réhabilitation goulotte et pont

c. Résultat sortie de station

Ci-dessous l'évolution des volumes sortant à la station d'épuration :

Evolution du volume annuel en sortie de station (A4) en m3

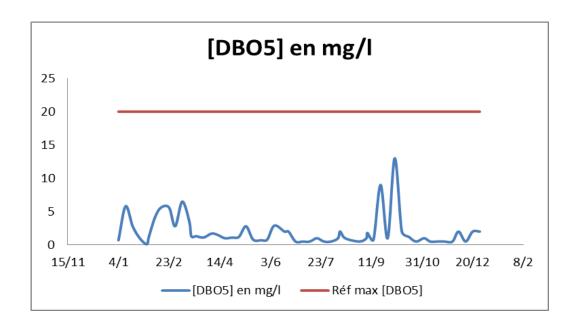


□ L'histogramme ci-dessus, nous montre l'évolution du volume annuel en sortie de STEP



Rejet des eaux traitées

Ci-dessous la concentration en DBO5 en sortie de station :



- ⇒ [DBO5] : Moyenne : 1,9 mg/l Valeur maxi : 13 mg/l le 04/10/21
- ⇒ Aucun dépassement en concentration

Ci-dessous les valeurs moyennes de tous les paramètres réglementaires :

Paramètres	Valeur maxi autorisée <i>mg/</i> L	Rendement épuratoire requis %	Valeur moyenne en sortie <i>mg/L</i>	Rendement épuratoire moyen %
DBO ₅	25	90	1,9	99
DCO	100	75	16,9	96
MES	30	90	3	98
N-NH4	10	75	6	93
Pt	2	80	0,5	89

[⇒] En conclusion la station est conforme aux normes de rejets en vigueur

Les non-conformités rencontrées courant 2021 :

Compte tenu de la règle de tolérance [DCO, DBO5, MES, NK, Pt] soit un nombre maximal d'échantillon non conformes autorisés selon le nombre de mesures effectuées et transmises par paramètres :

PARAMETRES	Nbr de mesures transmises	Nb de mesures tolérées ne respectant pas les valeurs	Nb de dépassements	CONCLUSION
DCO	108	9	3	conforme
DBO5	54	6	2	conforme
MES	108	9	4	conforme
NK	54	6	0	conforme
Pt *	54	6	11*	Globalement conforme

^{⇒ *:} pour le paramètres phosphore, 11 dépassements au cours de l'année 2021, dû principalement à la dilution en entrée d'où une faible charge à traiter et donc le rendement n'est pas respecté mais si on prend l'arrêté de juillet 2015, le rendement moyen annuel est tenu avec 89 % de rendement et aucun dépassement en concentration.

= Le traitement épuratoire est satisfaisant pour 2021

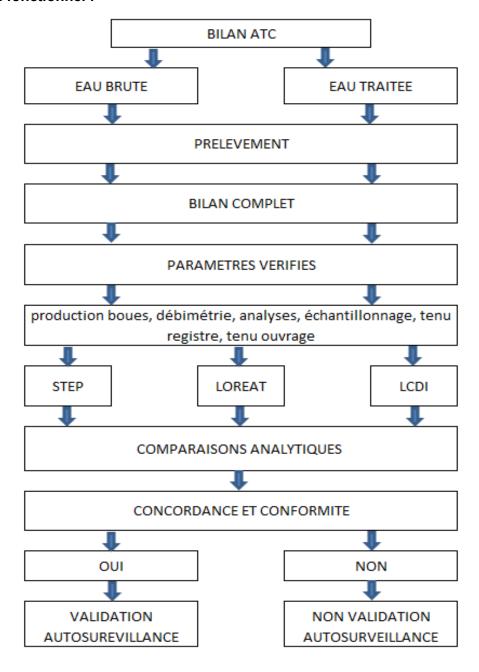


Rejet à L'Orne

d. Bilans Officiels

Chaque année des bilans ATC (Audit Technique des stations d'épuration des Collectivités) sont effectués pour valider l'auto-surveillance. Le prestataire de cet audit technique est la société : SOCOTEC/SGS. Des bilans complémentaires (bilan technique privé) sont également réalisés au cours de l'année (non subventionnés).

Schéma fonctionnel:



- ✓ En conclusion, les 6 bilans ATC privés effectués courant de l'année (avec validation et privé), ont été **validés** pour les paramètres : prélèvement, débit, DBO5, DCO, MEST, NK, Pt :
 - => La station est conforme et présente une bonne épuration.

e. Sous produits

Type de déchet	Filière de traitement	Unité	2021
Boues	Transformation des boues en compost normé sur la plateforme de CETV SEICHEPREY	TMS	411
Graisses	Traitement par voie biologique (in situ)	m ³	12
Sables station	Evacuation en centre de stockage des déchets ultimes (BARISIEN)	Tonne	26
Refus de dégrillage	Evacuation en centre de stockage des déchets ultimes (BARISIEN)	Tonne	14,65
Produits de curage (réseau)	Evacuation à la station d'épuration de Richemont ou Haganis ou Barisien/Suez	m ³	49
Matières de vidange	Traitement par voie biologique (in situ)	m ³	794

Les boues issues de l'épuration sont valorisées conformément aux dispositions du décret : n°97-1133 du 8 décembre 1997, ou éliminées conformément à la réglementation en vigueur. Les produits de curage, les graisses, sables et refus de dégrillage, sont traités et éliminés conformément à la réglementation en vigueur.

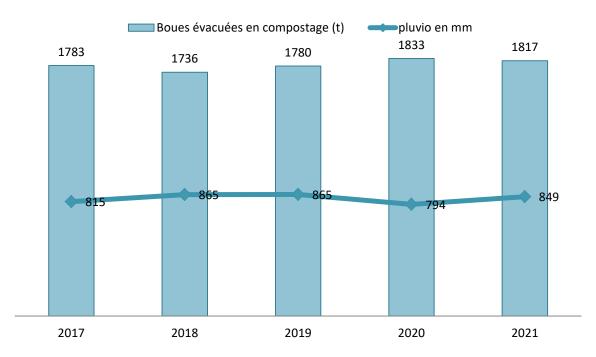


Filtre presse pour les boues

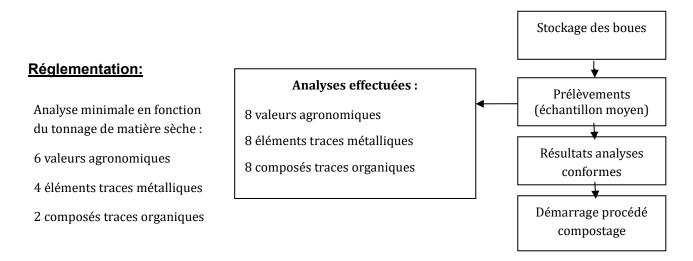
f. Boues

La plate-forme de CETV de Beaumont-Seicheprey reçoit chaque année les boues produites par la station du syndicat Orne Aval, pour 2021 : **1817 tonnes** réceptionnées.

Evolution annuelle boues évacuées



L'objectif est de produire avec ces boues, un compost normé (norme **AFNOR NFU 44-095** relative aux composts contenant des matières d'intérêt agronomique issues du traitement des eaux). Tout compost dont la qualité est conforme à cette norme n'est plus un déchet mais un produit. Ainsi un suivi analytique et un traitement des boues rigoureux sont nécessaires.



La teneur moyenne en matière sèche (MS) a été de **22,6** % soit environ **411 TMS** réceptionnées sur le site de CETV.

En conclusion, l'ensemble des résultats des analyses sont inférieurs aux valeurs fixées par la réglementation et ont permis de composter le tonnage réceptionné en 2021 et de produire un compost normé NFU 44-095.

g. Consommation électrique

Ci-dessous les consommations des postes et de la station d'épuration :

Energie consommée	Consommation en KWh
Electricité STEP	1 250 385 KW
Electricité RESEAU ASST	609 774 KW

[⇒] Soit un total de 1 860 159 KWh consommés pour 2021

INTERVENTION REALISEES

a. Passages caméra

Pour l'année 2021, 12 jours passages caméra ont été effectués soit au total **2623 mètres linéaires** (ml) contrôlés:

Dates	Lieux	Mètres linéaires	Nb jours
29/01/2021	Entrée SMAC avant la zone ZA à SMAC	29	1
26/02/2021	Rue des bouvreuils à SMAC	35	1
1-2 /03/2021	Traversée pré Vermesson + champs à MONTOIS	622	2
17/03/2021	Traversée montois (allée platanes, rue ste marie) rue Château à MONTOIS	229	1
25-26/02/2021	Rue Carnot, Hôtel des ouvriers, rue de la Prairie à HOMECOURT	319	2
27/04/2021	Place de l'hôtel des ouvriers à HOMECOURT	17	1
27/04/2021	Rue de l'Orne, rue Basse, place de la libération à MOINEVILLE	375	1
1-7/12/2021	Rue Saint Martin, Ruelle du puits, rue de la fontaine, rue du Tichémont, rue des roses à BEAUMONT-MOINEVILLE	895	2
01/12/2021	Rue Courbet à HOMECOURT	102	1

b. Entretien ouvrages et réseaux

- ✓ Sur les 31 ouvrages (poste de refoulement/relevage et bassin de retenue de pollution), 21 ont été nettoyés au cours du 1^{er} quadrimestre, 11 au cours du second et 12 au cours du 3^{ème} quadrimestre.
- ✓ Tous les dessableurs ont été nettoyés au minimum une fois au cours de l'année.
- ✓ Deux campagnes de nettoyage d'avaloirs ont été menées sur l'ensemble des communes du syndicat, un passage au mois de mars/avril puis au mois de novembre/décembre.

Le syndicat est muni d'un camion hydro-cureur ce qui lui permet d'entretenir son réseau directement :

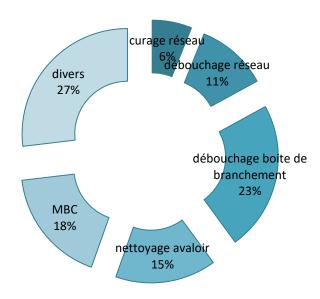
Le camion d'hydro-curage a effectué 27 896 ml de curage préventif, l'objectif des 16 % de curage préventif du réseau par an n'est pas atteint avec une moyenne de : 11,3%/an cette diminution s'explique par rapport aux conditions sanitaires 2021: COVID-19, avec l'arrêt de nombreuses périodes de curage préventif et de nombreux incidents sur le camion d'hydrocurage.

c. Interventions réseau

Les interventions réseau sont toutes les demandes faites par les usagers ou communes par téléphone, fax ou mail pour intervenir sur le réseau d'assainissement du territoire d'Orne Aval.

237 fiches de liaison ont été répertoriées au cours de l'année :

Intervention assainissement sur les 10 communes



*Divers: services facturés (domaine privé), devis, conseils/renseignements...

Nombre de fiches de liaison assainissement effectuées



Tableau : Récapitulatif du nombre de fiches de liaison 2015-2021

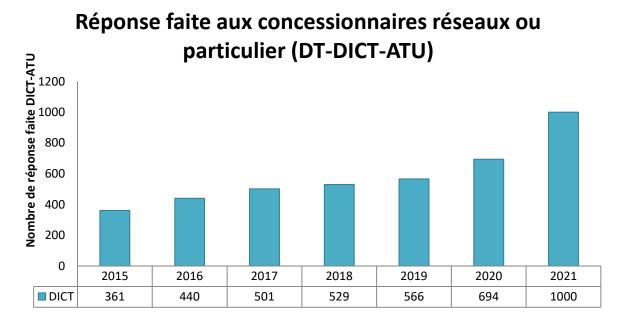
d. Guichet unique

Suite à de nombreux accidents sur les réseaux, le gouvernement a bâti un plan d'actions afin d'améliorer la prévention des endommagements des réseaux basé sur la refonte de l'encadrement réglementaire des travaux à proximité de ces ouvrages.

L'une des priorités de ce plan vise à permettre à tout donneur d'ordres ou entreprise qui va réaliser des travaux à proximité de réseaux enterrés de localiser ces réseaux et de disposer des informations nécessaires à la sécurité du chantier.

La loi portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » instaure au sein de l'INERIS, par l'article L. 554-2 du Code de l'environnement, <u>un guichet unique informatisé</u> qui vise à recenser tous les réseaux aériens, souterrains et subaquatiques implantés en France, et les principales informations nécessaires pour permettre la réalisation de travaux en toute sécurité à leur proximité. (Source : réseaux et canalisation INERIS)

Ci-dessous, le tableau récapitulatif des informations transmises sur notre réseau à des entreprises, concessionnaires ou encore des particuliers :



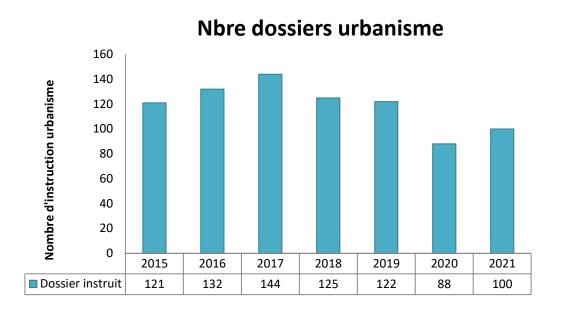
<u>DT-DICT</u>: Une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) est un formulaire Cerfa envoyé par tout exécutant de travaux (entreprise de BTP, particuliers, ...) aux exploitants de réseaux situés à proximité du chantier qu'il prévoit, en vue de connaître précisément la localisation des réseaux et d'obtenir des recommandations particulières de sécurité relatives à la présence de ces ouvrages.

<u>ATU</u>: Si des travaux non prévisibles (Avis Travaux Urgent) doivent être réalisés en urgence dans une zone à proximité de laquelle des réseaux sensibles sont implantés, le commanditaire des travaux a pour obligation de contacter préalablement les exploitants de réseaux et obtenir de leur part les consignes de sécurité.

e. Dossiers d'instructions urbanisme

Chaque année le service instructeur d'urbanisme des différentes communes, consulte le syndicat pour obtenir un avis sur le projet à réaliser. Le syndicat émet un avis favorable ou défavorable avec des prescriptions ou réserves selon la nature du projet vis à vis des réseaux.

Ci-dessous un récapitulatif du nombre de dossiers reçus :



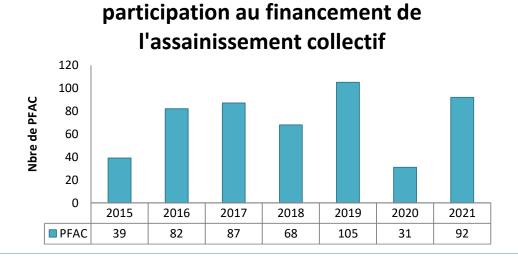
f. La participation au financement de l'assainissement collectif

La Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est une taxe que les usagers doivent payer pour se raccorder sur le réseau d'assainissement collectif, elle a remplacé la P.R.E (Participation pour le Raccordement à l'Egout).

Nombre de dossiers pour la

⇒ Chaque année le syndicat délibère et fixe le montant de la PFAC.

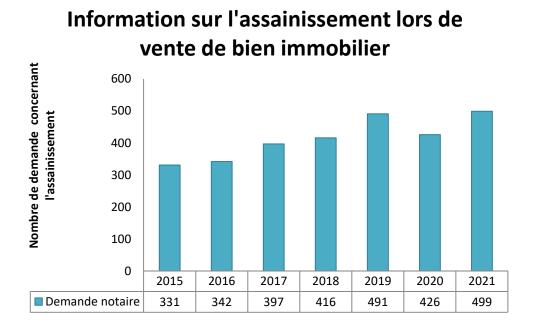
Ci-dessous un récapitulatif du nombre de taxes émises :



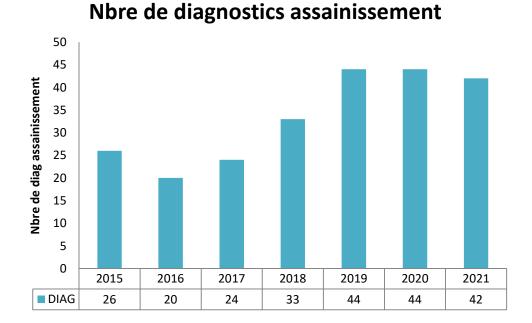
g. Le diagnostic assainissement

Lorsqu'un immeuble est situé dans une zone équipée d'un réseau d'assainissement collectif, quelles qu'en soient la nature et les caractéristiques, le propriétaire a l'obligation de se raccorder au réseau collectif, dans les deux ans à compter de la mise en service, sauf dérogation accordée par la commune ou syndicat lorsque le bien est difficilement raccordable et dispose d'une installation autonome recevant les eaux domestiques usées. (Art L 1331-1 du Code la Santé Publique).

Le diagnostic assainissement collectif n'est pas obligatoire à ce jour :



Cependant le diagnostic assainissement collectif est fortement conseillé. En effet il existe encore de nombreuses habitations / immeubles qui possèdent encore des fosses septiques, cidessous le nombre de diagnostic effectués :



GESTION USAGERS

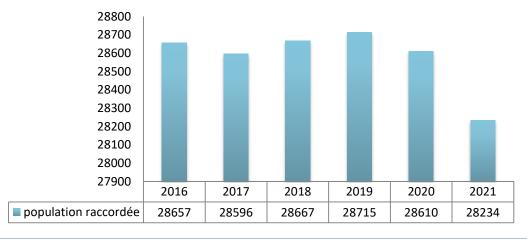
a. Population

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

Ci-dessous les populations raccordées des dix communes :

Communes	Population (INSEE POP LEG. 2020) - pop ANC	Population non raccordée 2021	Population raccordée 2021	%
AUBOUE	2593	75	2518	95,6
HATRIZE	758	34	724	92,2
HOMECOURT	6316	33	6283	99,4
JOEUF	6623	84	6497	98,1
MOINEVILLE	1068	43	1025	94,1
MONTOIS LA MONTAGNE	2732	41	2691	97,9
MOUTIERS	1483	145	1338	84,1
RONCOURT	1028	9	1019	99,1
SMAC	4181	257	3924	89
VALLEROY	2324	109	2215	94
TOTAL	29106	830	28234	97



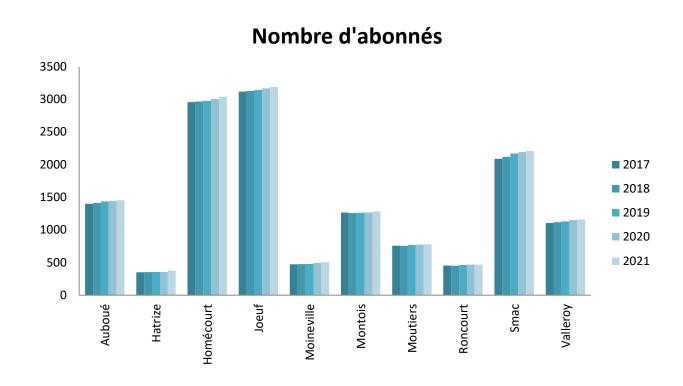


b. Abonné

L'abonné (ou usager ou client) est la personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement.

Ci-dessous le nombre d'abonnés des dix communes :

	2017	2018	2019	2020	2021
AUBOUE	1399	1412	1435	1443	1452
HATRIZE	350	353	355	356	375
HOMECOURT	2956	2966	2974	3004	3039
JOEUF	3118	3126	3142	3167	3187
MOINEVILLE	474	476	479	494	508
MONTOIS	1265	1256	1273	1266	1281
MOUTIERS	757	755	769	775	780
RONCOURT	453	452	462	467	468
SMAC	2088	2117	2170	2190	2207
VALLEROY	1105	1117	1130	1149	1159
TOTAL	13 965	14 030	14189	14311	14456



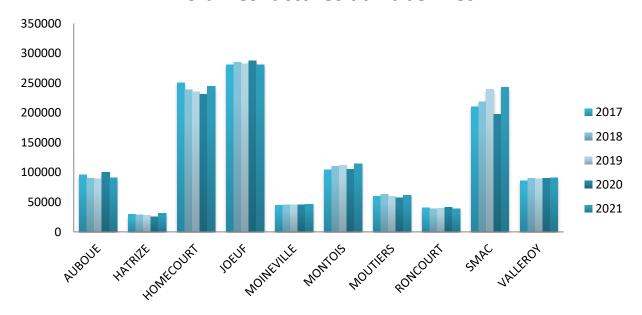
c. Volume facturé

Le volume facturé correspond au volume d'eau effectivement consommé par l'abonné, tel que relevé au compteur.

Ci-dessous les volumes facturés des dix communes :

	2017	2018	2019	2020	2021
AUBOUE	95755	89767	89583	100154	91102
HATRIZE	29919	28794	28246	25619	31170
HOMECOURT	250534	238272	234917	231250	244212
JOEUF	280555	284582	282046	287194	280708
MOINEVILLE	45059	45749	45726	45320	46817
MONTOIS	103975	109858	112305	105206	114430
MOUTIERS	60257	63059	60010	57314	61320
RONCOURT	40470	38969	39327	41404	39248
SMAC	210469	218551	239388	197306	242831
VALLEROY	85949	90474	89545	90385	90591
TOTAL	1202942	1208075	1221093	1181152	1242429

Volumes facturés aux abonnés



LES FINANCES

ETS 468 – REGIE ASSAINISSEMENT

1. RESULTATS BUDGETAIRES & AMORTISSEMENTS - ANNEE 2021

Section de Fonctionnement

Désignation	Total	
Dépenses	3 102 197,06€	
Recettes	3 088 431,94€	
Solde d'exécution brut (déficit)	- 13 765,12€	
Report N-1 : année 2020 (excédent)	+ 982 853,37€	

- 1) Les <u>dépenses de fonctionnement</u> de l'exercice 2021 se sont élevées à **3 102 197,06€**, réparties comme suit :
- 55 % pour les **dépenses de gestion courante** soit un montant total de **1 706 830,74€** (correspondant aux charges à caractère général, notamment l'achat de matières non consommable-énergie, les analyses laboratoires, les entretiens et réparations du camion d'hydrocurage et la participation au budget général pour les charges de personnel et les frais généraux);
- 45 % pour les **dépenses réelles et d'ordre d'exploitation** soit un montant total de **1 395 366,32€** (correspondant aux charges financières exceptionnelles diverses et plus principalement aux opérations d'ordre d'exploitation : les dotations aux amortissements).
- 2) Les <u>recettes de fonctionnement</u> de l'exercice 2021 se sont élevées à **3 088 431,94€**, réparties comme suit :
- 84 % pour les **recettes de gestion courante** soit un montant total de **2 580 366,20€** (correspondant à la redevance d'assainissement collectif et à la modernisation des réseaux de collecte facturée aux usagers, ainsi que les autres prestations de services facturées comme le transport de boues-graisses-vidange fosse septique etc.);
- 16 % pour les **recettes réelles et d'ordre d'exploitation** soit un montant total de **508 065,74€** (correspondant aux produits exceptionnels et aux quotes-parts des subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice).

Section d'Investissement

Désignation	Total		
Dépenses	1 244 897,84€		
Recettes	1 285 137,48€		
Solde d'exécution brut (excédent)	+ 40 239,64€		
Report N-1 : année 2020 (excédent)	+ 186 153,71€		

- 1) Les <u>dépenses d'investissement</u> de l'exercice 2021 se sont élevées à **1 244 897,84€**, réparties comme suit :
- 43 % pour les **dépenses d'équipement et financières** soit un montant total de **534 619,67€** (correspondant aux immobilisations corporelles, tels que les travaux d'assainissement, de raccordement aux réseaux, etc.);
- 57 % pour les **dépenses réelles et d'ordre d'investissement** soit un montant total de **710 278,1€** (correspondant aux charges financières et/ou exceptionnelles diverses);
- 2) Les <u>recettes d'investissement</u> de l'exercice 2021 se sont élevées à **1 285 137,48€**, et représentent essentiellement les opérations d'ordre entre sections (correspondant aux affectations de résultats et aux amortissements, principalement).

En résumé, les sections de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2021 présentent un résultat excédentaire de <u>1 195 481,60€</u>, issus des reports de l'année 2020.

Amortissements

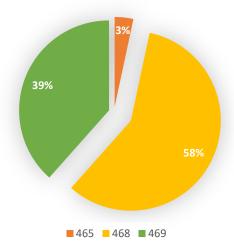
- Amortissements des travaux ;
 - > Valeurs de l'amortissement 2021 : 1 144 302,54 €.
- Amortissements des subventions ;
 - > Valeurs de l'amortissement 2021 : 468 969,28 €.

2. ETAT ET EXTINCTION DE LA DETTE AU 31/12/2021

Pour avoir une vision globale de la dette d'Orne Aval, nous l'avons schématisée sous forme de graphique regroupant l'ensemble des emprunts (21 emprunts au total) répartis selon les trois budgets : 465- Budget Général / 468- Budget Régie Assainissement et 469- Budget Eau (cidessous) :

BUDGET	CAPITAL EMPRUNTE (en €)
465	250 000,00€
468	4 339 732,72€
469	2 865 800,00€
TOTAL	7 455 532,72€

Répartition des emprunts selon les différents budgets



La dette d'Orne Aval, tous emprunts et tous budgets confondus, représente la somme totale de **7 455 532,72 euros**.

Le capital emprunté pour le budget 468 – Régie Assainissement représente environ 58% (soit le plus important des pourcentages) du capital total emprunté par Orne Aval auprès de divers organismes bancaires.

A la clôture de l'exercice 2021, soit au 31 décembre 2021, le capital restant dû, tous emprunts confondus, est de **2 312 007,27 euros**.

=> Si aucun autre emprunt n'est souscrit durant les périodes à venir, ou aucun remboursement anticipé n'est effectué, la dette sera soldée en totalité le 28/11/2034.

3. PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES EN 2021

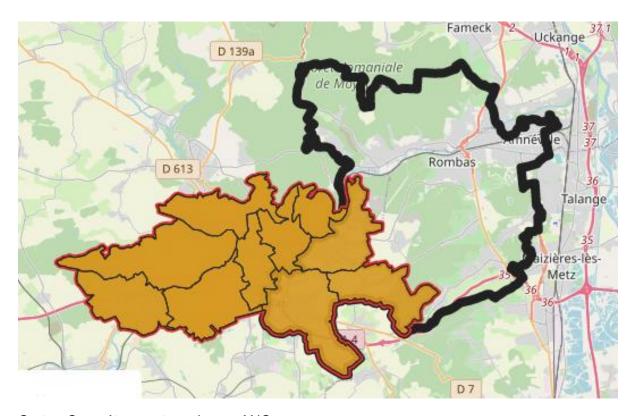
Désignation	Montant payé €HT sur l'année	Taux de subvention global escompté
Rue Gargan à JOEUF	229 937,00 €	//
Rue Gambetta à HOMECOURT + Rue Jeanne d'Arc à HOMECOURT	87 114,77 €	//
Rue Koenig et Château à MONTOIS	280 199,96 €	//
Rue des Bouvreuil TELEREP à SMAC	11 026,00 €	//
MBC investissement	55 852,00 €	//
MBC fonctionnement	26 231,50 €	//
Travaux STEP	24 653,52 €	//

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif ou encore nommé autonome est défini comme tout système effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.

Le service public d'assainissement non collectif a pour mission de contrôler les installations d'assainissement non collectif afin de prévenir les risques sanitaires. Le SPANC peut également être apte à réaliser et à entretenir les installations d'assainissement autonome.

Aux termes du dernier alinéa de l'article L.1331-1-1 du code de la santé publique, « les immeubles non raccordés (aux réseaux publics de collecte) doivent être dotés d'un assainissement autonome dont les installations seront maintenues en bon état de fonctionnement »



Carte: Compétence et service en ANC

CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE ASSAINISSEMENT (EAUX PLUVIALES ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF) :

NOM	FONCTION
NUCCI Kévin	Président de la régie
GRENAT Stéphane	Directeur Régie
TRIPODI Dominique	Délégué de Montois la Montagne
HAJDRICH Norbert	Délégué de Ste Marie aux Chênes
DI EGIDIO-DI MARTINO Patricia	Délégué de Roncourt
MACEDO Patrick	Délégué de Roncourt
MUSIOL Jean-Pierre	Délégué de Valleroy
AERM	Agence de l'eau Rhin-Meuse
GRIMALDI Marcel	Personne extérieure compétente

LES INDICATEURS TECHNIQUES

Les indicateurs sont fournis (<u>décret n°2007-675 du 2 mai 2007</u>) chaque année et permettent d'apprécier les performances du service d'assainissement non collectif :

D301.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif :	Le nombre d'habitants desservis correspond à la population ayant accès au Service Public d'ANC
	515 habitants	
D302.0	<u>Indice de la mise en œuvre de</u> <u>l'assainissement non collectif :</u>	Donne le niveau du service rendu par la collectivité
	120 / 140	
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif :	
	37,8 %	

LES FINANCES

ETS 465 - FONCTIONNEMENT GENERAL + EP & ASST NON COLLECTIF

<u>NB</u> : Ce budget comprend le budget Assainissement Non Collectif, les Eaux Pluviales et le Fonctionnement Général de la collectivité.

1. RESULTATS BUDGETAIRES & AMORTISSEMENTS - ANNEE 2021

Section de Fonctionnement

Désignation	Total
Dépenses	1 505 645,65€
Recettes	1 596 234,29€
Solde d'exécution brut (excédent)	+ 90 588,64€
Report N-1 : année 2020 (excédent)	+ 166 643,31€

- 1) Les <u>dépenses de fonctionnement</u> de l'exercice 2021 se sont élevées à **1 505 645,65€**, réparties comme suit :
- 94,39 % pour les **dépenses de gestion courante** soit un montant total de **1 421 224,52€** (correspondant aux charges à caractère général de gestion courante de la collectivité, à l'entretien des avaloirs, et aux charges de personnel);
- 5,61 % pour les **dépenses réelles et d'ordre d'exploitation** soit un montant total de **84 421,13€** (correspondant aux charges financières et/ou exceptionnelles diverses);
- 2) Les <u>recettes de fonctionnement</u> de l'exercice 2021 se sont élevées à **1 596 234,29€**, réparties comme suit :
- 99,57 % pour les **recettes de gestion courante** soit un montant total de **1 589 346,91**€ (correspondant à la contribution des eaux pluviales, à la redevance d'assainissement non collectif, et à la participation aux charges de personnel et frais généraux des autres budgets d'Orne Aval, plus principalement);
- 0,43 % pour les **recettes réelles et d'ordre d'exploitation** soit un montant total de **6 887,38€** (correspondant aux produits exceptionnels).

Section d'Investissement

Désignation	Total
Dépenses	157 861,26€
Recettes	80 696,08€
Solde d'exécution brut (déficit)	- 77 165,18€
Report N-1 : année 2020 (excédent)	+ 260 122,04€

- 1) Les <u>dépenses d'investissement</u> de l'exercice 2021 se sont élevées à **157 861,26€**, réparties comme suit :
- 97,36 % pour les **dépenses d'équipement et financières** soit un montant total de **153 700,00€** (correspondant principalement aux financements du matériel nécessaire au bon fonctionnement de la collecte des eaux pluviales (création des avaloirs, entre autres), et aux remboursements d'emprunts divers);
- 2,64 % pour les **dépenses réelles et d'ordre d'investissement** soit un montant total de **4 161,26€** (correspondant aux charges financières et/ou exceptionnelles diverses);
- 2) Les <u>recettes d'investissement</u> de l'exercice 2021 se sont élevées à **80 696,08€**, et représentent essentiellement les opérations d'ordre entre sections (et plus précisément les amortissements).

En résumé, les sections de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2021 présentent un résultat excédentaire de <u>440 188,81€</u>, issus des reports de l'année 2020.

Amortissements

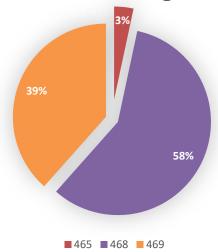
- Amortissements des travaux ;
 - Valeurs de l'amortissement 2021 : 80 696,08 €.
- Amortissements des subventions ;
 - Valeurs de l'amortissement 2021 : 4 161,26 €.

2. ETAT ET EXTINCTION DE LA DETTE AU 31/12/2021

Pour avoir une vision globale de la dette d'Orne Aval, nous l'avons schématisée sous forme de graphique regroupant l'ensemble des emprunts (21 emprunts au total) répartis selon les trois budgets : 465- Budget Général / 468- Budget Régie Assainissement et 469- Budget Eau (cidessous) :

BUDGET	CAPITAL EMPRUNTE (en €)
465	250 000,00€
468	4 339 732,72€
469	2 865 800,00€
TOTAL	7 455 532,72€

Répartition des emprunts selon les différents budgets



La dette d'Orne Aval, tous emprunts et tous budgets confondus, représente la somme totale de **7 455 532,72 euros**.

Le capital emprunté pour le budget 465 – Budget Général représente environ 3% du capital total emprunté par Orne Aval auprès de divers organismes bancaires.

A la clôture de l'exercice 2021, soit au 31 décembre 2021, le capital restant dû, tous emprunts confondus, est de **198 385,61 euros**.

=> Si aucun autre emprunt n'est souscrit durant les périodes à venir, et aucun remboursement anticipé n'est effectué, la dette sera soldée en totalité le 20/04/2040.

3. PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES EN 2021

Désignation	Montant payé €HT sur l'année	Taux de subvention global escompté
Avaloir Hydrocurage	57 645,30 €	//
MBC Investissement	14 031,00 €	//
MBC fonctionnement	14 345,60 €	//
DMO MOUTIERS T1-T2-T3	84 894,40 €	//

INFORMATION SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

Extrait du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

Si votre maison n'est pas reliée au réseau public de collecte des eaux usées communément appelé « tout-à-l'égout », vous devez avoir votre propre installation d'assainissement individuel (type fosse septique par exemple) et respecter certaines règles pour être en conformité avec la réglementation. En effet, les rejets d'eaux usées (toilettes, douches, eaux de vaisselle...) peuvent présenter des risques pour l'environnement ou la santé des personnes si votre installation est défectueuse ou mal entretenue. Elle doit être régulièrement contrôlée par le service public d'assainissement non collectif (SPANC) et faire l'objet, si nécessaire, de travaux de réhabilitation. En cas de vente, des démarches sont à accomplir, à la fois par le vendeur et par l'acquéreur pour vérifier la bonne conformité de l'installation et, le cas échéant, engager des travaux.

Diagnostic d'assainissement non collectif est OBLIGATOIRE :

Depuis le 1er janvier 2011, au moment de la signature de l'acte de vente, le diagnostic d'assainissement non collectif est à joindre au dossier de diagnostic technique au même titre que d'autres diagnostics immobiliers tels que le celui de performance énergétique, électricité, plomb, amiante, etc. C'est le rapport de visite du SPANC, daté de moins de 3 ans, qui fait état de rapport. La vente n'est normalement pas envisageable sans ce document.

Qui paye quoi en cas de travaux obligatoires :

Les travaux de mise en conformité de l'installation avant la vente sont à la charge du propriétaire-vendeur. Ce dernier peut néanmoins décider de ne pas les faire. Dans ce cas, il en informe le futur acheteur qui décidera ou non d'acquérir le bien en l'état. Les travaux peuvent alors faire partie de la négociation financière. Dans tous les cas, ils devront être réalisés au plus tard 1 an après la signature de l'acte de vente.

Liens Utiles:

- ✓ www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr
- ✓ www.legifrance.gouv.fr
- ✓ Arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, arrêté du 27 avril 2012, décret n° 2012-274 du 28 février 2012 Permis de construire.

CONTRIBUTION EAUX PLUVIALES

CONTRIBUTION EAUX PLUVIALES 2022

2021 5,0% 2022 270 426,07 283 947,37

Critères

Mise à jour

Habitants: 25,00% Population légale 2016 en vigueur le 1er janvier 2018

Collecteurs: 25,00% Avaloirs:

40,00%

Comptage mise à jour 2019

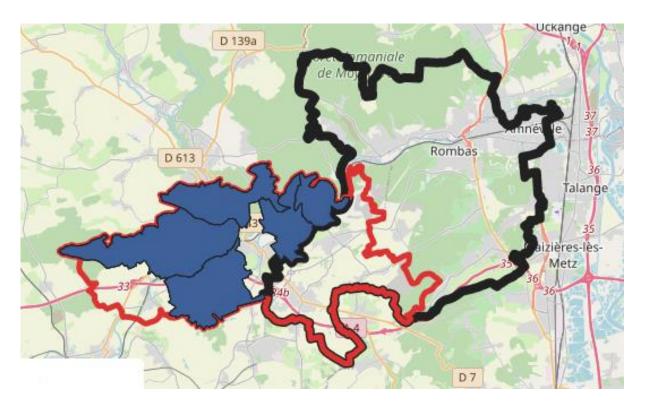
Part fixe 10,00%

Communes	Habitant (A)	Longueur Collecteur (B)	Avaloir (C)	Pour info avaloirs N-1	Part Fixe (D)	Calcul A	Calcul B	Calcul C	Calcul D	Contribution 2022	RAPPEL Contribution 2021
AUBOUE	2 564	29 584	471	471	2 839,47	6 249,06 €	8 030,66€	11 811,81 €	2 839,47 €	28 931,01 €	27 573,78 €
HATRIZE	783	7 341	107	107	2 839,47	1 908,35 €	1 992,74€	2 683,36 €	2 839,47 €	9 423,93 €	9 003,26 €
HOMECOURT	6 234	52 247	752	752	2 839,47	15 193,71 €	14 182,60€	18 858,77 €	2 839,47 €	51 074,55 €	48 657,52 €
JOEUF	6 599	54 117	799	799	2 839,47	16 083,30 €	14 690,22 €	20 037,44 €	2 839,47 €	53 650,44 €	51 185,13 €
MOINEVILLE	1 101	12 996	168	168	2 839,47	2 683,39 €	3 527,80 €	4 213,13 €	2 839,47 €	13 263,80 €	12 634,31 €
MONTOIS	2 656	25 932	517	517	2 839,47	6 473,29 €	7 039,32 €	12 965,40 €	2 839,47 €	29 317,49 €	27 767,86 €
MOUTIERS	1 597	14 615	299	299	2 839,47	3 892,26 €	3 967,28 €	7 498,37 €	2 839,47 €	18 197,39 €	17 352,31 €
RONCOURT	1 008	9 724	212	212	2 839,47	2 456,73 €	2 639,61 €	5 316,57 €	2 839,47 €	13 252,38 €	12 615,88 €
ST-MARIE	4 203	33 112	798	798	2 839,47	10 243,69 €	8 988,35€	20 012,37 €	2 839,47 €	42 083,88 €	40 019,63 €
VALLEROY	2 381	21 839	406	406	2 839,47	5 803,05 €	5 928,26 €	10 181,73 €	2 839,47 €	24 752,52 €	23 616,40 €
TOTAL	29 126	261 507	4529	4529	28 394,74	70 986,84 €	70 986,84 €	113 578,95 €	28 394,74 €	283 947,37 €	270 426,07 €

Contribution EP: 283 947,37 €

SERVICE EAU POTABLE

Le service public de l'eau a pour mission d'acheminer l'eau potable jusqu'au robinet de l'abonné. Le syndicat a également en charge les relations avec le consommateur : informations, gestion des demandes, facturation... Le service **d'eau potable** comprend le prélèvement d'eau dans le milieu naturel, sa potabilisation et sa distribution.



Carte : Compétence et service en eau potable au 1er janvier 2021 (JOEUF-HOMECOURT-VALLEROY-MOINEVILLE et MOUTIERS)

TRANSFERT DES COMPETENCES AU SYNDICAT ORNE AVAL

❖ JOEUF

La commune de JOEUF a transféré à Orne Aval la compétence eau potable le 1^{er} septembre 2013, après 12 ans de contrat d'affermage avec Saur France (depuis le 1^{er} janvier 2002). Le syndicat a débuté l'exploitation en régie le 1^{er} janvier 2014.

Le syndicat produit l'eau potable et distribue sur la commune de JOEUF et une partie de la commune de HOMECOURT grâce au puits d'Haropré et importe de l'eau potable via le Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO), pour

quelques habitations de la rue de la Taye et vend au CRW l'eau pour la rue de la Princesse Mathilde à Briey.

❖ VALLEROY-MOINEVILLE

Les communes de Valleroy et Moineville ont transféré la compétence eau potable à Orne Aval le 1^{er} janvier 2015, après 41 ans de contrat d'affermage avec VEOLIA (depuis le 02/09/1974), le syndicat a débuté l'exploitation en régie le 2 février 2015 et achète de l'eau potable au **SIEGVO**.

❖ MOUTIERS

La commune de Moutiers a transféré la compétence eau potable le 1^{er} janvier 2015, après 34 ans de contrat d'affermage avec VEOLIA (depuis le 07/12/1981). Le syndicat a débuté l'exploitation en régie le 2 février 2015 et achète de l'eau potable au **SIEGVO.**

↔ HOMECOURT

La commune de HOMECOURT a transféré à Orne Aval la compétence eau potable le 1^{er} janvier 2014. Après la fin de contrat de délégation de service à SAUR France, le syndicat a débuté l'exploitation en régie au 1^{er} janvier 2020.

LES DELEGUES DES COLLECTIVITES ADHERENTES

COMMUNE	NOM DES DELEGUES	FONCTION
JOEUF	OREILLARD Nadine GERARD Lionel	Vice-Présidente Président du syndicat
VALLEROY MOINEVILLE	LAMORLETTE Christian HUMBERT Jean	Délégué eau Délégué eau et Vice-président
MOUTIERS	BASTIEN Daniel	Délégué eau
HOMECOURT	VIDILI Yves	Délégué eau

LES INDICATEURS TECHNIQUES

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 17, dont 3 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'usager. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

[Source: service-eau-France].

D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis 17 982 habitants	L'estimation du nombre d'habitants desservis provient de la population légale 2020 établie par l'institut INSEE	
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ 2,39 TTC au m³	Prix au 1 ^{er} janvier 2022, toutes redevances et taxes comprises	
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport	Pourcentage des analyses microbiologiques conformes, détection de bactéries	
D102.1	qui concerne la microbiologie 100 %	Douggestage des analyses physics chimiques	
ndicateur de performance P102.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques		Pourcentage des analyses physico-chimiques conformes, détection de nitrates, sulfates, pesticides etc	
	100 %		
P103.2B	<u>Indice de connaissance et de</u> <u>gestion patrimoniale des</u> <u>réseaux d'eau potable</u>	Reflète le niveau de connaissance de notre patrimoine et de nos réseaux à travers le descriptif détaillé des ouvrages et des réseaux	
	95 points / 120 pts		
P104.3	Rendement du réseau de distribution 77,3 %	C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution	
	D102.0 D151.0 P101.1 P102.1	D102.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ 2,39 TTC au m³ Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service 24 heures P101.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie 100 % P102.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques 100 % P103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable 95 points / 120 pts P104.3 Rendement du réseau de	

Indicateur de performance	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés 5 m³/j/km	L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage
Indicateur de performance	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau 4,6 m³/j/km	L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution
		4,0 III / J/ KIII	
Indicateur de performance	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable 0,08 %	Donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements
Indicateur de performance	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
Indicateur de performance	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	
		0 €	
Indicateur de performance	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées 1,73	Sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau impromptues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés. (hors branchement individuel)
Indicateur de performance	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	
Indicateur de	P153.2	Durée d'extinction de la dette	Durée théorique pour rembourser la totalité de la
performance	. 100.2	de la collectivité	dette de la collectivité
Indicateur de	P154.0		Poflète l'officacité du convice nour le recouvrement
performance	P134.U	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Reflète l'efficacité du service pour le recouvrement des impayés
Indiantary	D155.4	4,39 %	Deflète le quelité du comies mandu sur share !-
Indicateur de performance	P155.1	Taux de réclamations	Reflète la qualité du service rendu aux abonnés via les réclamations écrites faites de quelques natures que ce soit sur le service hormis sur le tarif du prix
I		NS	

PATRIMOINE EAU POTABLE

a. Réseau

Le réseau d'alimentation en eau potable comprend environ 141 km (hors branchements) de canalisation pour le transfert d'eau potable jusqu'au robinet des abonnés :

✓ JOEUF : 46 km de réseau

✓ VALLEROY-MOINEVILLE : 35 km de réseau

✓ MOUTIERS : 16 km de réseau

✓ HOMECOURT : 44 km de réseau

b. Ouvrages

Les installations de pompage, reprise ou de stockage sont équipées d'un système de télésurveillance, permettant de signaler les anomalies de fonctionnement de manière instantané à l'équipe de permanence. Cet équipement permet également l'enregistrement du fonctionnement (historique) et signale les intrusions.

Les différents ouvrages du réseau comprennent :

Commune	Dénomination	Situation	Traitement
JOEUF	Puits de Haropré	Prélèvement forage puits	
JOEUF	Puits de la cote des Roches	Prélèvement forage puits	Chlore gazeux et traitement
JOEUF	Station de reprise d'Arly	Surpresseur réseau (Bâche de 6 m³)	javel si nécessaire sur le réservoir de Montois et le
JOEUF	Ouvrage de stockage semi enterré	Montois cuve de 2000 m ³	surpresseur d'Arly.
JOEUF	Ouvrage de stockage semi enterré	2 cuves semi-enterrées de 600 m ³ soit 1200 m ³	
VALLEROY	Réservoir Ognon	Réservoir semi-enterré de 600 m ³	
VALLEROY	Réservoir de Bellevue	Château d'eau de 150 m ³	Traitement au chlore par le syndicat des eaux SIEGVO
MOUTIERS	Château d'eau de Feuillebois	Château d'eau de 600 m ³	depuis mars 2018 + ORNE AVAL (Sécurité avec
MOUTIERS	Château d'eau du Stade	Château d'eau de 400 m ³	SOIRON)
MOUTIERS	Bâche de reprise Clémenceau	Bâche de 50 m³	

MOUTIERS	Bâche de refoulement Grandes Friches	Bâche de 50 m ³	
HOMECOURT	Château rue Maurice Thorez	Château d'eau de 1000 m3	
HOMECOURT	Château du Chardonneret	Château d'eau de 800 m3	Traitement au chlore par le syndicat des eaux SIEGVO
HOMECOURT	Château route de Moutiers	Château d'eau de 600 m3	depuis mars 2018 + ORNE AVAL (Sécurité avec le
HOMECOURT	Réservoir semi enterré de la petite fin	Réservoir de 500 m3	SOIRON)
HOMECOURT	Station de reprise petite fin	Station de reprise petite fin	

- ⇒ Environ 8000 m³ de capacité de stockage d'eau potable
- ✓ Autorisation prélèvement et périmètre de protection : **Arrêté inter préfectoral en date du 25 novembre 2016** avec un débit de prélèvement autorisé de 3000 m³/j pour le puits d'Haropré à JOEUF.
 - > Date de mise en service : 1950



Photo: Réhabilitation du puits d'Haropré

- ✓ Autorisation prélèvement et périmètre de protection : Arrêté inter préfectoral en date du 25 novembre 2016 avec un débit de prélèvement autorisé de 500 m³/j pour le puits de la Cote des Roches au VAL DE BRIEY.
 - > Date de mise en service : 1966



Photo: Réhabilitation du puits de la cote des Roches

INTERVENTIONS REALISEES

a. Renouvellement des compteurs

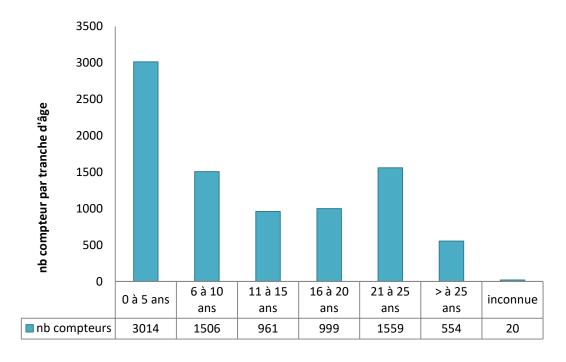
Arrêté du 6 mars 2007, article 9 : Le renouvellement consiste au remplacement du compteur à une certaine fréquence dépendant de la classe du compteur (selon l'arrêté du 19 juillet 1976 : application du décret du 29 janvier 1976).

Ainsi les compteurs sont remplacés entre 9 et 15 ans et au cas par cas selon les circonstances rencontrées (gel, défaut mécanique, etc.).

504 compteurs ont été renouvelés au cours de l'année 2021 sur les 9107 en place:

Diamètre du compteur	Nombre de remplacement effectué
Ø 15 mm	485
Ø 20 mm	12
Ø 25 mm	3
Ø 30 mm	3
Ø 40 mm	1
TOTAL	504

⇒ Soit 5,53 % du parc de compteur remplacés



b. Recherche de fuites

Le syndicat dispose de dispositifs de pré-localisation de fuite : C'est une écoute systématique et intégrale par les techniciens. L'ensemble du réseau est parcouru afin de déterminer les tronçons fuyards en fonction du bruit généré par la fuite.

Il est à noter que le linéaire qui peut être surveillé varie en fonction du type de matériau que compose ce réseau, et la possibilité physique de placer les dispositifs d'écoute (accès vanne ou bouche à clé), la fuite est pré-localisée mais sans renseignement sur son emplacement exact.

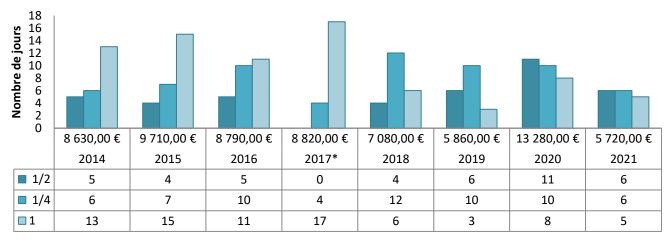
⇒ 13,5 jours de recherche de fuite sur le réseau, ont été effectués par l'entreprise EDR courant 2021 avec une méthode de corrélation acoustique : Une fois la zone fuyarde mise en évidence, le bruit est cerné plus précisément par corrélation entre les capteurs du corrélateur. Le signal transmis dans les canalisations est analysé par ordinateur, afin de déterminer par un algorithme de calcul, l'emplacement théorique de la fuite à quelques centimètres près.

Vous trouverez ci-après la cartographie des fuites d'eau potable réparées depuis la prise de compétence pour chaque commune adhérente : cette représentation visuelle nous permet de mettre en évidence les différents secteurs pouvant se révéler plus fuyards que d'autres et de mettre en place un programme de renouvellement, pour maintenir un niveau de performance et de qualité du service des eaux.

Les défaillances qui entraînent les fuites sont diverses et complexes :

- Vieillissement des matériaux
- Contrainte mécanique (gel, dégel, conditions de pose ...)
- Dégradation liée à un tiers
- Corrosion / dépôt dans les canalisations

Nbr de jour de recherche de fuite sur l'ensemble du réseau AEP



^{*}Sept 2017 mis en place des data logger Janvier 2020 reprise commune Homécourt

c. Interventions réseau

Les interventions réseaux permettent de limiter les fuites, d'entretenir les réseaux , de conduire les réparations et de renouveller les réseaux . Ce sont des enjeux majeurs pour la préservation du patrimoine et de la ressource en eau ainsi que la qualité de l'eau distribuée aux consommateurs.

	I = = =: ·-		In
12/01/2021		croisement rue commerce et ravenne	Fuite sur conduite Ø 200 F, réparation manchon
	HOMECOURT	•	fuite brcht qui ne sert plus ?
		37, rue du colonel fabien	fuite cana
02/02/2021	+	75, rue de Ravenne	Fuite cana
02/02/2021		66, rue de Franchepré	fuite branchement
02/02/2021		2, rue Maud'hui	Fuite , renvlt broht
12/02/2021	+	24, rue du centre	fuite branchement (réparation manchon)
18/02/2021		5, rue de Ravenne	Fuite cana
18/02/2021		41, rue Alexandre Dreux	Fuite brcht
18/02/2021		Eugène bastien face au n°36)	Fuite cana
		n°218 Léon Molinos	Fuite brcht
		37, Gabriel Péri	Fuite cana
18/02/2021		99, rue de Ravenne	Fuite cana
23/02/2021		4, rue Ste Barbe	Renouvelement broth plomb
09/03/2021		2 bis rue ognon	Fuite branchement plomb, renouvelement brcht
	<u> </u>	24, rue des bouvreuils	fuite branchement, renouvelement brcht
15/03/2021		17, rue Schneider	fuite brcht, réparation
		60, rue St Chamond	Remplacement regard compteur
-	+	218 rue Léon Molinos	Fuite broht
		16, rue du colonel Fabien	Fuite bricht
		Zac du haut des Tappes	Réparation conduite cassée lors de sondages
12/04/2021		12, rue de la corvée	Branchement neuf AEP (gonvalces) trvx 2iéme quizaine juin
20/04/2021		Angle eugène bastien / hôtel de ville	Fuite cana pple
04/05/2021		1 et 3 rue Henri Finas	Renouvellement branchement galva + individualisation
		23 rue des mésanges	Fuite presse étoupe
		7, rue des Platanes	Fuite bricht
		27, rue de la fontaine	Brcht plomb + fuiite brcht (renouvelement à faire)
	MOUTIERS	67, rue de Metz	Fuite vanne
22/06/2021		20, rue de la corvée 23, rue de l'Orne	Fuite broth , 17 rue corvée
		•	Fuite branchement
22/06/2021	<u> </u>	25 rue de la poste	fuite cana
22/06/2021		18, rue de l'hôtel de ville	fuite cana
		9 rue des platanes	fuite cana Ø80
13/07/2021	<u> </u>	17, rue de la poste	
13/08/2021		59 avenue Alexandre Dreux	Fuite bricht
20/08/2021	+	148, rue de Franchepré 40 & 51 rue Laneufville	Fuite brcht importante Fuite brchts
		59 rue Gabriel Péri	Fuite brons
		20 rue du colonel fabien	fuite broht
	+	15, rue St Martin	fuite cana
27/09/2021		9 avenue Alexandre dreux	fuite bright
27/09/2021		18, rue de Lorraine	fuite brott, renouvellement
2770372021	VALLEROY	51, rue Pasteur (par rue des 3	Tune bi citi, i enouvenement
27/09/2021	HOMECOURT	*	Fuite presse étoupe (brcht plomb), renouvellement
		23 rue st Martin	Fuite bright
-	MOTIVE VILLE		i dile bi citi
	MOUTTEDS	4 rue du général mangin	renouvellement broth PF noir 3 m
	MOUTIERS	4, rue du général mangin 2 allée de la moselle	renouvellement brocht PE noir 3 m Renouvellement branchement et nose regard compteur
15/10/2021	VALLEROY	2 allée de la moselle	Renouvellement branchement et pose regard compteur
15/10/2021 25/10/2021	VALLEROY BEAUMONT	2 allée de la moselle 28 rue de la fontaine	Renouvellement branchement et pose regard compteur Fuite canalisation (DN125 PVC)
15/10/2021 25/10/2021 25/10/2021	VALLEROY BEAUMONT MOINEVILLE	2 allée de la moselle 28 rue de la fontaine 27 quartier de l'esperance	Renouvellement branchement et pose regard compteur Fuite canalisation (DN125 PVC) Fuite branchement AEP
15/10/2021 25/10/2021 25/10/2021 25/11/2021	VALLEROY BEAUMONT MOINEVILLE JOEUF	2 allée de la moselle 28 rue de la fontaine 27 quartier de l'esperance 2 rue Haropre	Renouvellement branchement et pose regard compteur Fuite canalisation (DN125 PVC) Fuite branchement AEP Fuite canalisation (DN150 fonte)
15/10/2021 25/10/2021 25/10/2021 25/11/2021 01/12/2021	VALLEROY BEAUMONT MOINEVILLE JOEUF HOMECOURT	2 allée de la moselle 28 rue de la fontaine 27 quartier de l'esperance 2 rue Haropre 5 rue Anderny	Renouvellement branchement et pose regard compteur Fuite canalisation (DN125 PVC) Fuite branchement AEP Fuite canalisation (DN150 fonte) Fuite sur vanne (presseetoupe)
15/10/2021 25/10/2021 25/10/2021 25/11/2021 01/12/2021 06/12/2021	VALLEROY BEAUMONT MOINEVILLE JOEUF HOMECOURT HOMECOURT	2 allée de la moselle 28 rue de la fontaine 27 quartier de l'esperance 2 rue Haropre 5 rue Anderny 68 rue des platanes	Renouvellement branchement et pose regard compteur Fuite canalisation (DN125 PVC) Fuite branchement AEP Fuite canalisation (DN150 fonte) Fuite sur vanne (presseetoupe) Fuite branchement AEP
15/10/2021 25/10/2021 25/10/2021 25/11/2021 01/12/2021 06/12/2021 15/12/2021	VALLEROY BEAUMONT MOINEVILLE JOEUF HOMECOURT HOMECOURT	2 allée de la moselle 28 rue de la fontaine 27 quartier de l'esperance 2 rue Haropre 5 rue Anderny 68 rue des platanes 9 rue jean laurent	Renouvellement branchement et pose regard compteur Fuite canalisation (DN125 PVC) Fuite branchement AEP Fuite canalisation (DN150 fonte) Fuite sur vanne (presseetoupe) Fuite branchement AEP Fuite branchement AEP
15/10/2021 25/10/2021 25/10/2021 25/11/2021 01/12/2021 06/12/2021 15/12/2021 26/03/2021	VALLEROY BEAUMONT MOINEVILLE JOEUF HOMECOURT HOMECOURT HOMECOURT	2 allée de la moselle 28 rue de la fontaine 27 quartier de l'esperance 2 rue Haropre 5 rue Anderny 68 rue des platanes 9 rue jean laurent 26, rue carnot	Renouvellement branchement et pose regard compteur Fuite canalisation (DN125 PVC) Fuite branchement AEP Fuite canalisation (DN150 fonte) Fuite sur vanne (presseetoupe) Fuite branchement AEP Fuite branchement AEP fuite branchement AEP fuite branchement (fuite dans regard assainissement)
15/10/2021 25/10/2021 25/10/2021 25/11/2021 01/12/2021 06/12/2021 15/12/2021 26/03/2021 31/05/2021	VALLEROY BEAUMONT MOINEVILLE JOEUF HOMECOURT HOMECOURT HOMECOURT HOMECOURT JOEUF	2 allée de la moselle 28 rue de la fontaine 27 quartier de l'esperance 2 rue Haropre 5 rue Anderny 68 rue des platanes 9 rue jean laurent 26, rue carnot 20, rue Hôtel de ville	Renouvellement branchement et pose regard compteur Fuite canalisation (DN125 PVC) Fuite branchement AEP Fuite canalisation (DN150 fonte) Fuite sur vanne (presseetoupe) Fuite branchement AEP Fuite branchement AEP fuite branchement AEP fuite brocht (fuite dans regard assainissement) Fuite conduite fonte ou prise en charge
15/10/2021 25/10/2021 25/10/2021 25/11/2021 01/12/2021 06/12/2021 15/12/2021 26/03/2021 31/05/2021	VALLEROY BEAUMONT MOINEVILLE JOEUF HOMECOURT HOMECOURT HOMECOURT HOMECOURT JOEUF VALLEROY	2 allée de la moselle 28 rue de la fontaine 27 quartier de l'esperance 2 rue Haropre 5 rue Anderny 68 rue des platanes 9 rue jean laurent 26, rue carnot 20, rue Hôtel de ville 12 rue leon terrier	Renouvellement branchement et pose regard compteur Fuite canalisation (DN125 PVC) Fuite branchement AEP Fuite canalisation (DN150 fonte) Fuite sur vanne (presseetoupe) Fuite branchement AEP Fuite branchement AEP fuite branchement AEP fuite brocht (fuite dans regard assainissement) Fuite conduite fonte ou prise en charge Fuite branchement AEP (renouvelelment brocht)
15/10/2021 25/10/2021 25/10/2021 25/11/2021 01/12/2021 06/12/2021 15/12/2021 26/03/2021 31/05/2021 20/12/2021 25/11/2021	VALLEROY BEAUMONT MOINEVILLE JOEUF HOMECOURT HOMECOURT HOMECOURT JOEUF VALLEROY HOMECOURT	2 allée de la moselle 28 rue de la fontaine 27 quartier de l'esperance 2 rue Haropre 5 rue Anderny 68 rue des platanes 9 rue jean laurent 26, rue carnot 20, rue Hôtel de ville 12 rue leon terrier 40 rue victor hugo	Renouvellement branchement et pose regard compteur Fuite canalisation (DN125 PVC) Fuite branchement AEP Fuite canalisation (DN150 fonte) Fuite sur vanne (presseetoupe) Fuite branchement AEP Fuite branchement AEP fuite branchement AEP fuite branch (fuite dans regard assainissement) Fuite conduite fonte ou prise en charge Fuite branchement AEP (renouvelelment brcht) Terrassement sur BAC pour controler si branchement plom
15/10/2021 25/10/2021 25/10/2021 25/11/2021 01/12/2021 06/12/2021 15/12/2021 26/03/2021 31/05/2021 20/12/2021 25/11/2021 20/12/2021	VALLEROY BEAUMONT MOINEVILLE JOEUF HOMECOURT HOMECOURT HOMECOURT JOEUF VALLEROY VALLEROY VALLEROY	2 allée de la moselle 28 rue de la fontaine 27 quartier de l'esperance 2 rue Haropre 5 rue Anderny 68 rue des platanes 9 rue jean laurent 26, rue carnot 20, rue Hôtel de ville 12 rue leon terrier	Renouvellement branchement et pose regard compteur Fuite canalisation (DN125 PVC) Fuite branchement AEP Fuite canalisation (DN150 fonte) Fuite sur vanne (presseetoupe) Fuite branchement AEP Fuite branchement AEP fuite branchement AEP fuite brocht (fuite dans regard assainissement) Fuite conduite fonte ou prise en charge Fuite branchement AEP (renouvelelment brocht)
15/10/2021 25/10/2021 25/10/2021 25/11/2021 01/12/2021 06/12/2021 15/12/2021 26/03/2021 20/12/2021 25/11/2021 20/12/2021 20/12/2021 21/12/2021	VALLEROY BEAUMONT MOINEVILLE JOEUF HOMECOURT HOMECOURT HOMECOURT JOEUF VALLEROY VALLEROY VALLEROY VALLEROY	2 allée de la moselle 28 rue de la fontaine 27 quartier de l'esperance 2 rue Haropre 5 rue Anderny 68 rue des platanes 9 rue jean laurent 26, rue carnot 20, rue Hôtel de ville 12 rue leon terrier 40 rue victor hugo 1 rue du gué	Renouvellement branchement et pose regard compteur Fuite canalisation (DN125 PVC) Fuite branchement AEP Fuite canalisation (DN150 fonte) Fuite sur vanne (presseetoupe) Fuite branchement AEP Fuite branchement AEP fuite branchement AEP fuite branchement ou prise en charge Fuite branchement AEP (renouvelelment brcht) Terrassement sur BAC pour controler si branchement plom Fuite branchement AEP Fuite branchement AEP
15/10/2021 25/10/2021 25/10/2021 25/11/2021 01/12/2021 06/12/2021 15/12/2021 26/03/2021 31/05/2021 20/12/2021 25/11/2021 20/12/2021 21/12/2021 13/12/2021	VALLEROY BEAUMONT MOINEVILLE JOEUF HOMECOURT HOMECOURT HOMECOURT JOEUF VALLEROY HOMECOURT VALLEROY VALLEROY MOUTIERS	2 allée de la moselle 28 rue de la fontaine 27 quartier de l'esperance 2 rue Haropre 5 rue Anderny 68 rue des platanes 9 rue jean laurent 26, rue carnot 20, rue Hôtel de ville 12 rue leon terrier 40 rue victor hugo 1 rue du gué 26 rue du ponce 1 rue Feuillebois	Renouvellement branchement et pose regard compteur Fuite canalisation (DN125 PVC) Fuite branchement AEP Fuite canalisation (DN150 fonte) Fuite sur vanne (presseetoupe) Fuite branchement AEP Fuite branchement AEP fuite brocht (fuite dans regard assainissement) Fuite conduite fonte ou prise en charge Fuite branchement AEP (renouvelelment brocht) Terrassement sur BAC pour controler si branchement plom Fuite branchement AEP
15/10/2021 25/10/2021 25/10/2021 25/11/2021 01/12/2021 06/12/2021 15/12/2021 26/03/2021 20/12/2021 25/11/2021 20/12/2021 20/12/2021 21/12/2021	VALLEROY BEAUMONT MOINEVILLE JOEUF HOMECOURT HOMECOURT HOMECOURT JOEUF VALLEROY HOMECOURT VALLEROY VALLEROY WALLEROY MOUTIERS VALLEROY	2 allée de la moselle 28 rue de la fontaine 27 quartier de l'esperance 2 rue Haropre 5 rue Anderny 68 rue des platanes 9 rue jean laurent 26, rue carnot 20, rue Hôtel de ville 12 rue leon terrier 40 rue victor hugo 1 rue du gué 26 rue du ponce	Renouvellement branchement et pose regard compteur Fuite canalisation (DN125 PVC) Fuite branchement AEP Fuite canalisation (DN150 fonte) Fuite sur vanne (presseetoupe) Fuite branchement AEP (renouvelement brcht) Terrassement sur BAC pour controler si branchement plom Fuite branchement AEP Fuite branchement AEP Fuite branchement AEP Brcht plomb + manque de pression (renouvelement à faire)
15/10/2021 25/10/2021 25/10/2021 25/11/2021 01/12/2021 06/12/2021 15/12/2021 26/03/2021 31/05/2021 20/12/2021 25/11/2021 20/12/2021 21/12/2021 13/12/2021 15/12/2021 25/11/2021 25/11/2021	VALLEROY BEAUMONT MOINEVILLE JOEUF HOMECOURT HOMECOURT HOMECOURT JOEUF VALLEROY HOMECOURT VALLEROY VALLEROY VALLEROY VALLEROY VALLEROY VALLEROY VALLEROY	2 allée de la moselle 28 rue de la fontaine 27 quartier de l'esperance 2 rue Haropre 5 rue Anderny 68 rue des platanes 9 rue jean laurent 26, rue carnot 20, rue Hôtel de ville 12 rue leon terrier 40 rue victor hugo 1 rue du gué 26 rue du ponce 1 rue Feuillebois 5 allée du parc à valleroy 14 rue de lorraine	Renouvellement branchement et pose regard compteur Fuite canalisation (DN125 PVC) Fuite branchement AEP Fuite canalisation (DN150 fonte) Fuite sur vanne (presseetoupe) Fuite branchement AEP (renouvelement brcht) Terrassement sur BAC pour controler si branchement plom Fuite branchement AEP Fuite branchement AEP Brcht plomb + manque de pression (renouvelement à faire) Renouvellement branchement AEP Fuite branchement
15/10/2021 25/10/2021 25/10/2021 25/11/2021 01/12/2021 06/12/2021 15/12/2021 26/03/2021 31/05/2021 20/12/2021 25/11/2021 21/12/2021 13/12/2021 15/12/2021 25/11/2021 25/11/2021 25/11/2021	VALLEROY BEAUMONT MOINEVILLE JOEUF HOMECOURT HOMECOURT HOMECOURT JOEUF VALLEROY HOMECOURT VALLEROY VALLEROY VALLEROY VALLEROY VALLEROY VALLEROY VALLEROY	2 allée de la moselle 28 rue de la fontaine 27 quartier de l'esperance 2 rue Haropre 5 rue Anderny 68 rue des platanes 9 rue jean laurent 26, rue carnot 20, rue Hôtel de ville 12 rue leon terrier 40 rue victor hugo 1 rue du gué 26 rue du ponce 1 rue Feuillebois 5 allée du parc à valleroy	Renouvellement branchement et pose regard compteur Fuite canalisation (DN125 PVC) Fuite branchement AEP Fuite canalisation (DN150 fonte) Fuite sur vanne (presseetoupe) Fuite branchement AEP (renouvelement brcht) Terrassement sur BAC pour controler si branchement plom Fuite branchement AEP Fuite branchement AEP Brcht plomb + manque de pression (renouvelement à faire) Renouvellement branchement AEP

d. Consommation éléctrique

Pour l'année 2021, **483 704 kWh** ont été consommés pour le fonctionnement des ouvrages:

✓ Station de reprise Arly : 4 522 KWh

✓ Station de pompage Haropré : 241 419 KWh

✓ Château d'eau Bellevue : 6 917 KWh

✓ Réservoir Ognon : 28 241 KWh

✓ Réservoir grandes friches : 19 791 KWh

✓ Château d'eau Feuillebois : 187 KWh

✓ Réservoir Clémenceau : 7 773 KWh

✓ Château d'eau du Stade : 45 KWh

✓ Château d'eau de Montois : 27 938 KWh

✓ Château d'eau Maurice Thorez : 2 297 KWh

✓ Semi-enterré Petite fin : 18 369 KWh

✓ Château d'eau Route de Moutiers : 165 KWh

✓ Château d'eau Chardonnerets : 1 347 KWh

✓ Surpression rue Barbara : 0 KWh (uniquement l'abonnement)

Le contrôle du dispositif de protection cathodique a été réalisé en janvier 2021.

e. Nettoyage des ouvrages

Conformément aux articles : R-1321-43-54-55 et 56 du code de la santé publique : [Les installations de distribution en eau [...] doivent être entièrement nettoyées, rincées, vidangées et désinfectées au moins une fois par an].

- ✓ deux cuves de stockage de 600 m³ chacune au Bois de Dommange JOEUF
- ✓ une cuve de stockage de 2000 m³ à Montois MONTOIS
- ✓ un surpresseur (bâche de 6 m³) à Arly JOEUF
- ✓ une cuve de stockage de 600 m³ pour le réservoir Ognon VALLEROY
- ✓ une cuve de stockage de 150 m³ pour le château d'eau de Bellevue VALLEROY
- ✓ une cuve de stockage de 600 m³ pour le château d'eau Feuillebois MOUTIERS
- ✓ une cuve de stockage de 400 m³ pour le château d'eau du Stade à MOUTIERS
- ✓ une cuve de stockage de 50 m³ pour la bâche de Clemenceau à MOUTIERS
- ✓ une cuve de stockage de 50 m³ pour la bâche des grandes friches à AUBOUE
- ✓ une cuve de stockage de 1000 m³ pour le château d'eau Maurice Thorez à
 HOMECOURT
- ✓ une cuve de stockage de 800 m³ pour le château d'eau Chardonnerets à HOMECOURT
- ✓ une cuve de stockage de 600 m³ pour le réservoir semi-enterré à HOMECOURT
- ✓ une cuve de stockage de 400 m³ pour le château route de Moutiers à HOMECOURT
- ⇒ Le nettoyage des réservoirs a été effectué pour 2021.

BILAN DE L'ACTIVITE

a. Nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable dessert **8673 abonnés** au 31/12/2021. La mission principale du syndicat est de fournir une eau potable de bonne qualité ainsi qu'une pression et un débit minimaux à tous les abonnés.

La répartition des abonnés par commune, est la suivante:

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021
JOEUF	3167	3187
MOINEVILLE	494	508
MOUTIERS	775	780
VALLEROY	1149	1159
HOMECOURT	3005	3039
TOTAL	8590	8673

- ✓ La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **61,51 abonnés / km** au 31/12/2021.
- ✓ Le nombre d'habitants par abonnement (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,07 habitants / abonné** au 31/12/2021.
- ✓ La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **90,33 m³/ abonné** au 31/12/2021.

b. Volumes abonnés comptabilisés

Le volume comptabilisé correspond à la totalité des volumes passés par les compteurs abonnés (y compris les éventuels dégrèvements pour fuite après compteur), mais en tenant compte des éventuels dégrèvements liés à des erreurs de relèves.

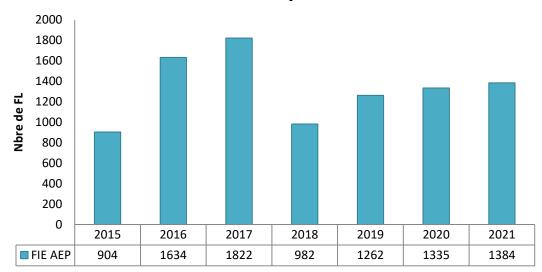
Volumes comptabilisés pour chaque commune adhérente :	Volumes comptabilisés en m³
JOEUF	308 250
VALLEROY - MOINEVILLE	141 109
MOUTIERS	61 488
HOMECOURT	272 617
TOTAL	783 464

c. Fiche intervention eau potable

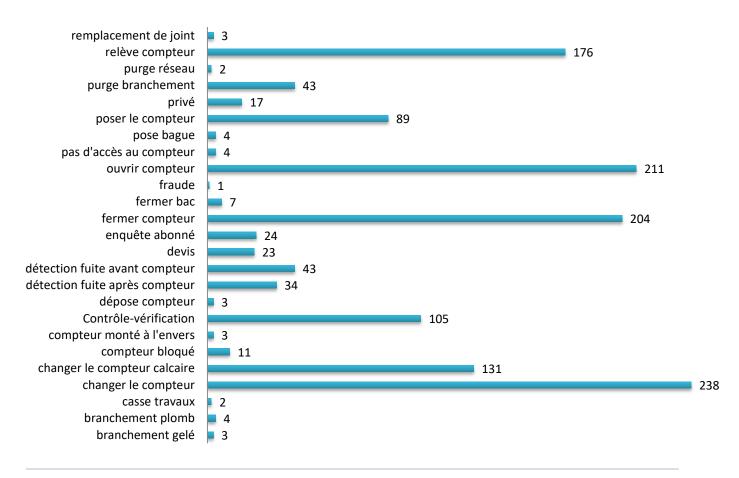
Les interventions réseau sont toutes les demandes faites par les usagers ou communes par téléphone, fax ou mail pour intervenir sur le réseau d'eau potable du territoire d'Orne Aval.

⇒ 1384 fiches de liaisons ont été répertoriées au cours de l'année 2021 :





Ci-dessous les 1384 interventions présentées par catégorie :



d. Dispositif "Warsmann"

Le dispositif warsmann permet le plafonnement des factures suite à une fuite d'eau, le décret s'y rapportant est le suivant : n°2012-1078 du 24 septembre 2012 pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite loi Warsmann, codifié à l'article L.2224-12-4 du CGCT.

Critères d'éligibilité :

- ✓ Seuls les locaux d'habitation sont concernés (principal ou secondaire)
- ✓ Seules les fuites sur canalisations sont éligibles (tuyaux, raccord, vanne ... les appareils électroménagers et sanitaires sont exclus)
- ✓ Avoir une consommation anormale*
 - * La consommation de l'abonné est jugée « anormale » si le volume d'eau consommé depuis le dernier relevé excède le double du volume d'eau moyen consommé dans le même local d'habitation pendant une période équivalente au cours des 3 années précédentes.

Pour bénéficier du dispositif de plafonnement de sa facture, l'abonné doit produire une attestation d'une entreprise de plomberie, dans un délai d'un mois après avoir été informé de sa consommation anormale.

L'attestation de l'entreprise de plomberie doit spécifier :

- que la fuite a été réparée ;
- la localisation de la fuite ;
- la date de la réparation.

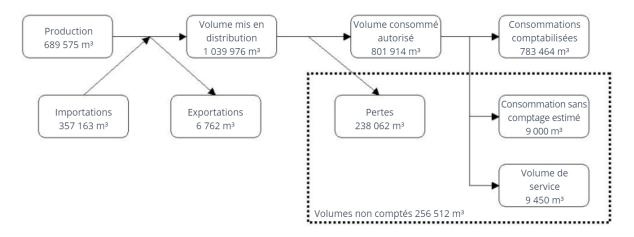
Ci-dessous un tableau récapitulatif du nombre de dossiers transmis à la commission :

Nombre de dossiers pour un éventuel dégrèvement



⇒ Pour l'année 2021, la commission de solidarité a accordé un dégrèvement total de 8002 m3 d'eau potable

e. Rendement du réseau



Le rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau reflète le bon entretien de ce dernier, en effet la diminution des pertes (mauvaise étanchéité des canalisations et/ou des pièces annexes) en eau est un objectif constant afin de préserver les ressources en eau:

⇒ Le rendement du réseau pour l'exercice 2021 est **de 77,3 %** (moyenne nationale 2021 = 80,1 %)

• L'indice linéaire de perte en réseau

Cet indice évalue les pertes par fuite (en m³) sur le réseau de distribution (hors branchement) rapportées à la longueur totale du réseau de desserte en km par jour. Par conséquent, cela reflète la gestion/maintenance et le taux de renouvellement du réseau.

⇒ Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de **4,6 m³/ j /km.**

d. Qualité de l'eau

L'eau est une ressource précieuse et indispensable pour l'espèce humaine, c'est pourquoi elle est soumise en France à une réglementation précisée par le Code de la Santé Publique.

La qualité de l'eau distribuée au robinet de l'abonné dépend:

- De la qualité de l'eau de la nappe souterraine où s'effectue le prélèvement de l'eau brute
- Des traitements effectués en aval du prélèvement d'eau brute

Ainsi, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) réalise, dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le code de la santé publique, des prélèvements sur l'intégralité du circuit de l'eau : de la ressource en eau jusqu'au robinet du consommateur.

Par souci de transparence, les résultats d'analyses effectués sont consultables sur le site du ministère des affaires sociales et de la santé : www.grand-est.ars.sante.fr/

Ci-dessous les résultats des analyses effectuées sur 2021 :

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes
Microbiologie	52	0
Paramètres physico-chimiques	52	0

Analyses	Taux de conformité
Microbiologie	100 %
Paramètres physico-chimiques	100 %

⇒ Tous les bilans d'analyses effectués par l'Agence Régionale de la Santé sont conformes aux limites et références de qualité de l'eau potable.

• Branchements plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder $10~\mu g/l$. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb :

Branchements	Exercice 2021
Nombre total des branchements	9107
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	3

I. FACTURATION TYPE 120 M³ POUR L'ASSAINISSEMENT ET L'EAU POTABLE

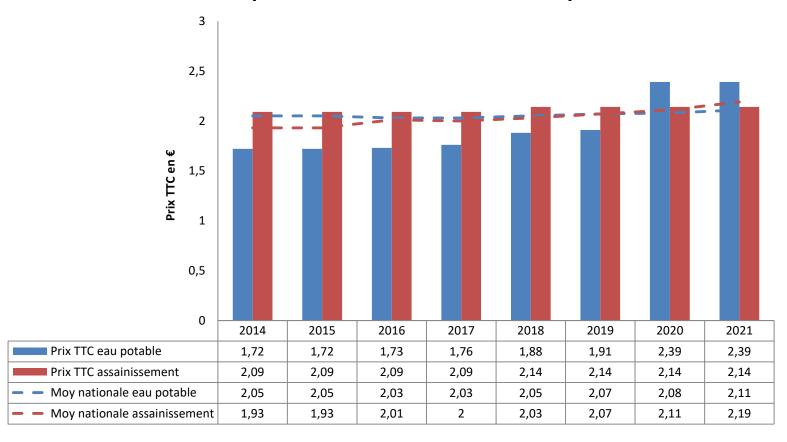
	01 JANVIER 2021									
Prix € H.T	HOMECOURT	JOEUF	AUBOUE	HATRIZE	RONCOURT	SMAC	MONTOIS-	MOINEVILLE	MOUTIERS	VALLEROY
Facturation	ORNE A	AVAL	SOIR	ON		SIEGVO			ORNE AVAL	
					EAU					
Abonnement (distr.)	39,00 €	39,00€	33,17€	33,17 €	17,50€	17,50€	17,50 €	39,00 €	39,00 €	39,00€
Consommation (part communale)	1,5000€	1,100€	2,5080 €	2,5080 €	0,9688€	0,9688€	0,9688 €	1,5000€	1,5000€	1,5000 €
Redevance pollution domestique *	0,3500€	0,3500 €	0,3500€	0,3500€	0,3500€	0,3500 €	0,3500€	0,3500€	0,3500€	0,3500€
Préservation des ressources*	0,0943 €	0,0943 €	0,1500€	0,1500 €	0,0725	0,0725	0,0725	0,0943 €	0,0943 €	0,0943 €
				ASSAI	NISSEMENT					
Redevance ORNE AVAL	1,7100 €	1,7100 €	1,7100€	1,7100 €	1,7100 €	1,7100 €	1,7100 €	1,7100 €	1,7100€	1,7100 €
Modernisation des réseaux *	0,2330€	0,2330€	0,2330€	0,2330 €	0,2330€	0,2330€	0,2330 €	0,2330€	0,2330€	0,2330€
Facture 120 m3 H.T	505,48 €	457,48 €	627,29€	627,29€	417,61 €	417,61 €	417,61 €	505,48 €	505,48 €	505,48 €

* AERM (Agence de l'Eau Rhin Meuse)

(01 JANVIER 2022									
Prix € H.T	HOMECOURT	JOEUF	AUBOUE	HATRIZE	RONCOURT	SMAC	MONTOIS-	MOINEVILLE	MOUTIERS	VALLEROY
Facturation	ORNE A	AVAL	SOIR	ON		SIEGVO			ORNE AVAL	
					EAU					
Abonnement (distr.)	39,00€	39,00€	33,17€	33,17 €	17,7655€	17,7655€	17,7655 €	39,00€	39,00€	39,00€
Consommation (part communale)	1,5000 €	1,150€	2,5080 €	2,5080 €	0,9833€	0,9833€	0,9833 €	1,5000€	1,5000€	1,5000€
Redevance pollution domestique *	0,3500€	0,3500€	0,3500€	0,3500€	0,3500€	0,3500 €	0,3500 €	0,3500€	0,3500€	0,3500€
Préservation des ressources*	0,0943 €	0,0943 €	0,1500€	0,1500€	0,0725 €	0,0725€	0,0725 €	0,0943 €	0,0943 €	0,0943 €
				ASSAI	NISSEMENT					
Redevance ORNE AVAL	1,7100 €	1,7100 €	1,7100 €	1,7100 €	1,7100€	1,7100€	1,7100 €	1,7100€	1,7100€	1,7100 €
Modernisation des réseaux *	0,2330€	0,2330€	0,2330€	0,2330 €	0,2330€	0,2330€	0,2330 €	0,2330€	0,2330 €	0,2330€
Facture 120 m3 H.T	505,48 €	463,48 €	627,29€	627,29€	419,62 €	419,62 €	419,62 €	505,48 €	505,48 €	505,48 €

Le tableau ci-dessous représente l'évolution des prix TTC en assainissement et en eau potable pour 1 m³:

Evolution des prix TTC assainissement et eau potable*



[⇒] Il existe une forte variabilité territoriale : 80 % de la population bénéficie d'un prix de l'eau potable compris entre 1,60 €/m³ et 2,72 €/m³ et d'un prix de l'assainissement collectif compris entre 1,37 €/m³ et 3,05 €/m³. (Source France eau)

Prix TTC eau potable comprend : redevance eau potable + abonnement + préservation des ressources + pollution domestique + TVA à 5,5%

^{*}Prix TTC assainissement comprend : redevance assainissement + modernisation des réseaux + TVA à 10 %

LES FINANCES

ETS 469 - EAU

1. RESULTATS BUDGETAIRES & AMORTISSEMENTS - ANNEE 2021

Section de Fonctionnement

Désignation	Total
Dépenses	1 497 006,64€
Recettes	1 925 581,99€
Solde d'exécution brut (excédent)	+ 428 575,35€
Report N-1 : année 2020 (excédent)	+ 630 220,98€

- 1) Les <u>dépenses de fonctionnement</u> de l'exercice 2021 se sont élevées à **1 497 006,64€**, réparties comme suit :
- 74 % pour les **dépenses de gestion courante** soit un montant total de **1 100 777,91€** (correspondant aux charges à caractère général notamment l'achat de matières non consommables eau/énergie, les réparations de fuites diverses, le reversement des redevances diverses et la participation au budget général (465) pour les charges de personnel et frais généraux);
- 26 % pour les **dépenses réelles et d'ordre d'exploitation** soit un montant total de **396 228,73€** (correspondant aux charges financières exceptionnelles diverses et plus principalement aux opérations d'ordre d'exploitation : les dotations aux amortissements).
- 2) Les <u>recettes de fonctionnement</u> de l'exercice 2021 se sont élevées à **1 925 581,99€**, réparties comme suit :
- 96 % pour les **recettes de gestion courante** soit un montant total de **1 849 511,05**€ (correspondant à la vente d'eau facturée aux usagers, la redevance pour pollution d'origine domestique, ainsi que les autres prestations de services facturées comme les raccordements, les branchements neufs etc.);
- 4 % pour les **recettes réelles et d'ordre d'exploitation** soit un montant total de **76 070,94€** (correspondant aux produits exceptionnels et aux quotes-parts des subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice).

Section d'Investissement

Désignation	Total
Dépenses	587 340,05€
Recettes	358 077,54€
Solde d'exécution brut (déficit)	- 229 262,51€
Report N-1 : année 2020 (excédent)	+ 155 223,57€

- 1) Les <u>dépenses d'investissement</u> de l'exercice 2021 se sont élevées à **587 340,05€**, réparties comme suit :
- 43 % pour les **dépenses d'équipement et financières** soit un montant total de **534 619,67**€ (correspondant aux immobilisations corporelles, telles que les travaux d'assainissements, de raccordements aux réseaux,...);
- 57 % pour les **dépenses réelles et d'ordre d'investissement** soit un montant total de **710 278,1€** (correspondant aux charges financières et/ou exceptionnelles diverses);
- 2) Les <u>recettes d'investissement</u> de l'exercice 2021 se sont élevées à **358 077,54€**, et représentent essentiellement les opérations d'ordre entre sections (correspondant aux affectations de résultats et aux amortissements, principalement).

En résumé, les sections de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2021 présentent un résultat excédentaire de **984 757,39€**, issus des reports de l'année 2020.

Amortissements

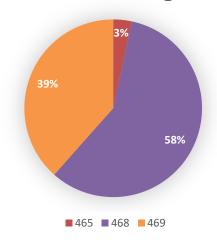
- Amortissements des travaux ;
 - > Valeurs de l'amortissement 2021 : 329 717,10 €.
- Amortissements des subventions ;
 - Valeurs de l'amortissement 2021 : 76 064,44 €.

2. ETAT ET EXTINCTION DE LA DETTE AU 31/12/2021

Pour avoir une vision globale de la dette d'Orne Aval, nous l'avons schématisée sous forme de graphique regroupant l'ensemble des emprunts (21 emprunts au total) répartis selon les trois budgets : 465- Budget Général / 468- Budget Régie Assainissement et 469- Budget Eau (ci-dessous) ;

BUDGET	CAPITAL EMPRUNTE (en €)
465	250 000,00€
468	4 339 732,72€
469	2 865 800,00€
TOTAL	7 455 532,72€

Répartition des emprunts selon les différents budgets



La dette d'Orne Aval, tous emprunts et tous budgets confondus, représente la somme totale de **7 455 532,72 euros**.

Le capital emprunté pour le budget 469 – Eau représente environ 39% du capital total emprunté par Orne Aval auprès de divers organismes bancaires.

A la clôture de l'exercice 2021, soit au 31 décembre 2021, le capital restant dû, tous emprunts confondus, est de **1 803 066,27 euros**.

=> Si aucun autre emprunt n'est souscrit durant les périodes à venir, ou aucun remboursement anticipé n'est effectué, la dette sera soldée en totalité le 15/08/2044.

3. PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES EN 2021

Désignation	Montant payé €HT sur l'année	Taux de subvention global escompté
Achat de compteurs	16 547,38 €	//
Equipements divers	77 834,94 €	//
MBC investissement	80 176,00 €	//
MBC fonctionnement	88 402,95 €	//

ANNEXES

Statut du syndicat

Glossaire

Décompte de prime pour épuration

Agence de l'eau

STATUT DU SYNDICAT





PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction de l'Action Locale Bureau du contrôle de légalité, de l'intercommunalité et du conseil aux collectivités

> LE PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE LE PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

PRÉFET DE LA MOSELLE Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5212-1 et suivants, L5211-17, L5211-20 et L5211-5;

Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juillet 1973 autorisant la création du syndicat intercommunal d'assainissement Orne-Aval;

Vu la délibération en date du 5 juillet 2012 par laquelle le comité syndical du syndicat intercommunal d'assainissement Orne-Aval décide d'adopter les nouveaux statuts du syndicat comprenant notamment les changements de nom et d'adresse du syndicat;

Vu la lettre de notification aux communes membres le 13 juillet 2012 ;

Vu les avis favorables rendus par les conseils municipaux des communes membres, à savoir :

Auboué (8 août 2012), Homécourt (27 septembre 2012), Joeuf (24 septembre 2012), Moineville (12 septembre 2012), Montois-la-Montagne (21 septembre 2012), Moutiers (25 juillet 2012), Roncourt (31 août 2012) et Sainte-Marie-aux-Chênes (31 août 2012);

Vu l'avis favorable du sous-préfet de Metz-Campagne en date du 19 octobre 2012:

Considérant que l'absence de délibération au terme du délai de consultation vaut avis favorable ;

Considérant qu'à l'issue de la procédure de consultation des communes et EPCI membres du syndicat, la majorité qualifiée, telle que définie par les articles L5211-5, L5211-17 et L5211-20 du code général des collectivités territoriales, est

Sur proposition des secrétaires généraux des préfectures de Meurthe-et-Moselle et de la Moselle ;

Adresse postale : Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue Préfet Claude Erignac - CO 60031 - 54038 NANCY CEDEX Téléphone 03 83 34 26 26 - Fax 03 83 30 52 34

Accueil du public : 6, rue Sainte-Catherine 54000 NANCY

ARRÊTENT:

ARTICLE 1 er : Est approuvée la modification des statuts du syndicat intercommunal d'assainissement de l'Orne-aval qui porte désormais le nom de « Syndicat intercommunal des eaux de la vallée de l'Orne (Orne Aval) ».

ARTICLE 2 : Le siège du syndicat est situé au : Centre d'Activité Économique de Franchepré ZI de Franchepré 54240 JOEUF

<u>ARTICLE 3:</u> Les nouveaux statuts approuvés du Syndicat intercommunal des eaux de la vallée de l'Orne (Orne Aval) resteront annexés au présent arrêté.

ARTICLE 4: Les secrétaires généraux des préfectures de Meurthe-et-Moselle et de la Moselle, la sous-préfète de Briey, le sous-préfet de Metz-Campagne et le président du syndicat intercommunal des eaux de la vallée de l'Orne (Orne-Aval) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressé aux maires des communes concernées et aux directeurs départementaux des finances publiques de Meurthe-et-Moselle et de la Moselle et qui fera, en outre, l'objet d'une publication aux recueils des actes administratifs des préfectures de Meurthe-et-Moselle et de la Moselle.

NANCY, le 2 5 MARS 2013

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle,

ean-François RAFFY

Le Préfet de la Moselle,

Pour le Préfet, Le Secrétaire Général

Olivier du CRAY

II. GLOSSAIRE

ANC: Assainissement Non Collectif

Un logement possède un assainissement non collectif dès que les eaux usées sont traitées par une installation individuelle située sur la parcelle privée.

Boue : résidu solide qui reste après décantation des eaux usées et traitement biochimique

DBO₅: la Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours représente la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes pour dégrader l'ensemble de la matière organique d'un échantillon d'eau maintenu à 20°C, à l'obscurité, pendant 5 jours.

DCO: Demande Chimique en Oxygène

La DCO permet d'apprécier la concentration en matières organiques ou minérales, dissoutes ou en suspension dans l'eau, au travers de la quantité d'oxygène nécessaire à leur oxydation chimique totale. On évalue la quantité d'oxygène (en mg /l), utilisée par les réactions d'oxydation, à partir de la mesure du résidu de réactifs au bout de 2 h. L'oxydation s'effectue à chaud, en milieu acide, en présence d'un excès d'oxydant.

Déversoir d'orage : ouvrage attaché à un aménagement hydraulique qui permet de rejeter directement dans le milieu naturel un débit d'eau excédentaire dû aux précipitations atmosphériques.

MES: Matières En Suspension

La mesure des MES permet d'apprécier la charge solide en suspension d'une eau naturelle ou résiduaire. On évalue le poids sec du résidu, à 1 ou 0.1 mg près, obtenu par filtration de l'échantillon d'eau, après passage à l'étuve à 105 °C.

NTK: Azote KJELDAHL

L'azote se présente sous forme organique (urée, acide urique, créatinine, aminoacides, protéines, ammoniaque) et minérale. On peut doser l'azote organique total (méthode de Kjeldahl), l'azote ammoniacal et les formes minérales de l'azote (azote nitreux et nitrique).

Pt: Phosphore Total

L'enrichissement en azote et en phosphore des eaux favorise l'eutrophisation. Les développements massifs d'algues génèrent des perturbations significatives des écosystèmes aquatiques et limitent certains usages de l'eau (pêche, navigation, potabilisation d'eau superficielle etc.).

S.P.A.N.C.: Service Public d'Assainissement Non Collectif

Après avoir réalisé un zonage d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif, les communes doivent mettre en place un service public d'assainissement non collectif destiné à contrôler les ouvrages individuels (les ouvrages nouveaux et existants).

Abonné : personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau. L'abonné est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de un ou plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts.

Abonnement : désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau conformément au règlement du service.

Branchement : conduite privée d'alimentation en eau potable d'un particulier depuis la canalisation publique.

Compteur : appareil de mesure servant à comptabiliser la consommation d'eau en m³ des branchements des abonnés.

Volume produit : est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution.

Volume acheté en gros (VAG) : volume d'eau potable acheté en gros à un service d'eau extérieur.

Volume acheté en gros (VEG) : volume d'eau potable vendu en gros à un ou plusieurs services extérieurs.

Volume mis en distribution : est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

Volume comptabilisé : volume comptabilisé par les appareils de comptage lors des relevés des abonnés.

Volume de service du réseau : est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Volume consommateurs sans comptage : est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

Volume consommé autorisé : est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

III. DECOMPTE DE PRIME POUR EPURATION



REQU 0 6 DEC. 2021



Liberté Égalité Praternité

DESTINATAIRE

305704.02 SIE DE LA VALLEE DE L'ORNE

BENEFICIAIRE

434525 SIE DE LA VALLEE DE L'ORNE

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

1599 MOYEUVRE-GRANDE 025749101599 2133500009913

SIE DE LA VALLEE DE L ORNE ORNE AVAL ZONE INDUSTRIELLE DE FRANCHEPRE 54240 JOEUF

	REFE	RENCES DU DECO	MPTE	
Exercice	N° décompte	N°IF	Date	Montant
2021	21S00566	434525	19/11/2021	64 141 €

DECOMPTE DE PRIME DE RESULTAT EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU TITRE DE L'ANNEE 2020

La prime de résultat en assainissement collectif pour la station de traitement des eaux usées de MOYEUVRE-GRANDE au titre de l'année 2020 est d'un montant de 64 141 €.

CALCUL DE LA PRIME DE RESULTAT

Prime de résultat (€)	=	Montant brut de la prime (€)	x	Nombre de jours de fonctionnement	x	Coefficient de performance du système de traitement	x	Coefficient de modulation*
64 141	=	71 305,20 €	х	(365-0)/365	х	1,00	x	0,89954

^{*}Pour respecter les montants annuels alloués budgétairement aux primes de résultat, l'agence de l'eau applique un coefficient de modulation afin de pondérer à la baisse le montant de la prime.

Eléments pris en compte dans le calcul de la prime de résultat :

- La tranche d'obligation réglementaire de votre station de traitement : supérieure à 2 000 EH.
- La population raccordée retenue : 28 457 habitants.
- Le nombre de jours d'arrêt sur l'année d'activité : 0 jours.
- L'invalidation du dispositif d'autosurveillance : non.
- La charge de pollution éliminée :

Elément polluant	Charge de pollution mesurée en entrée de STEU (kg/j)	Charge de pollution supplémen- -taire (kg/j)	Charge de poliution d'origine domestique plafonnée (kg/j)	Charge de pollution retenue en entrée de STEU (kg/j)	Rendement épuratoire mesuré (%)	Rendement épuratoire retenu* (%)	Charge de pollution éliminée (kg/j)	Taux de prime (C/kg)	Montant (€)
DCO	2 342,18	0	3 414,84	2 342,18	95,70	95,70	2 241,47	20,00	44 829,40
MES	1 051,68	0	1 991,99	1 051,68	98,20	98,20	1 032,75	12,00	12 393,00
NK	261,61	0	341,48	261,61	86,80	86,80	227,08	35,00	7 947,80
Pt	28,17	0	55,91	28,17	87,10	87,10	24,54	250,00	6 135,00
							Monta de la		71 305,20

^{*} Si l'autosurveillance est invalidée, les rendements retenus sont les coefficients de rendement forfaitaire.

COEFFICIENT DE PERFORMANCE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Critères	Modulation du coefficient de performance appliquée	Modulation potentielle du coefficient de performance (pour information)		
Coefficient de base	1,00			
Non-existence d'un manuel d'autosurveillance du système d'assainissement à jour validé par le service de police de l'eau, ou à défaut par l'agence de l'eau		-0,10		
Non-conformité du système de collecte par temps de pluie (incluant la mise en œuvre du dispositif d'autosurveillance du système de collecte) au titre de la directive ERU déclarée par le service de police de l'eau	el va	-0,30		
Coefficient de performance du système d'assainissement	1,00			

Cette décision peut faire l'objet d'une contestation de votre part à adresser au Directeur Général de l'Agence de l'eau dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du présent décompte.

Pour tout renseignement sur ce décompte, le chargé d'études à l'Agence de l'eau RhinMeuse, en charge de la gestion des primes de résultat de votre collectivité, se tient à votre disposition au 03.87.34.47.69 (secrétariat).



Liberté Égalité Fraternité



Édition mars 2022

L'agence de l'eau

POURQUOI DES REDEVANCES?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

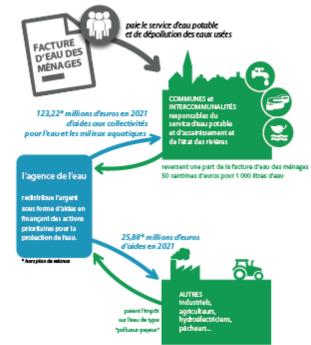
LE SAVIEZ-VOUS?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF..) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 3,95 euros TTC par m^o (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).





NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'éau et de l'assainissement.
Larida L2224-5 du code général des collectivités territorisés, modifé par la lei n'2018-1087 du 8 août 2018 - art 31, imposs à brau maire out à la lau président a de l'établissement public de cospositation intercommunale le bélagation de paissemer à son assemblée délibitation un RPOS - rapport annuel au rui prix et la qualité du service public de cospositation intercommunale le bélagation de paissemer à son assemblée delibitation un RPOS - rapport annuel au rui prix et la qualité du service public de cospositation intercommunale le président à de l'établissement public de cospositation intercommunale le plant la président à de l'établissement public de cospositation intercommunale le plant la président à de l'établissement public de cospositation intercommunale plant la président à de l'établissement public de cospositation intercommunale plant la président à de l'établissement public de cospositation intercommunale plant la président à de l'établissement public de cospositation de son programment putration de l'établissement public de cospositation de son programme pristant au la facture d'aux des absonnés et la radiation de son programme pristant au la facture d'aux des absonnés et la radiation de son programme pristant au la facture d'aux des absonnés et la radiation de son programme pristant aux de l'établissement public de l'établissement public de cospositation de la président de l'établissement public de l'établissement public

RPQS - des réponses à vos questions : https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement Ed. mars 2022 NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIH-MEUSE

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 168 millions d'euros dont plus de 136 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Pui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



0,06 €
de redevance
de pollution
payé par
les éleveurs
concernés

pollutions diffuses

6,34 €
de redevance de
pollution
payés par les industriels
(y compris réseaux de
collecte) et les activités
économiques concernés

100 €
de redevances perçues
par l'agence de l'eau

payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

0,38 €

5,82



4,27 € de redevance de



5,82 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques









À QUOI SERVENT LES REDEVANCES?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 é d'aides en 2021) - source agence de l'eau Rhin-Meuse. (Les chiffres indiqués ne prennent pas en compte les aides du Plan national France Relance)



4,67 €
aux acteurs économiques
pour la dépoliution industrielle



39,09 €
aux collectivités pour l'épuration
et la gestion des eaux de pluie



100 €
d'aides accordées
par l'agence de l'eau
100 €
100 €







En complément à ces aides, l'agence de l'eau a consacré 18,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau dans le cadre du Plan national France Relance.

Rapport assual du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la quaîté du service public de l'eau et de l'assaintssement NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11° programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...

















CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 67% du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré à l'adaptation au changement climatique en 2021:

- · services fondés sur la nature ;
- · gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau;
- · gestion des eaux en ville ;
- étude ;
- sensibilisation;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Rhin-Meuse a adopté le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr/sdage_2022_2027

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km². 3

Radisalon: AELBCIC - mas 2022 - Imprimivat auropaive PEFC *** Cricitis - photos : agemedio feau Phite Mauso - biochpholo & Jean-Louis Autent

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.





Suivez l'actualité (f) (e) (in) (ii)

de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr